

PROJET DE DISPOSITIF

2025 – 2029

Adapei 49

POLE ISAS | TERRITOIRE ANGEVIN



Entité	Instance	Consultation / Validation / Délibération	Date
Adapei 49	Comité de pilotage	Pré validation	6/01/2025
	Directeur.trice	Validation	6/01/2025
	Conseil d'administration Commission Enfance	Délibération	18/12/2025
Conseil de la vie sociale	CVS	Consultation	25/02/2025
Instances représentatives du personnel	RP	Consultation	03/02/2025

Table des matières

EN PREAMBULE	5
1. IDENTIFICATION DU DISPOSITIF	7
1.1. Organisme gestionnaire : l'Adapei 49	7
1.2. Pôle de rattachement : le pôle ISAS	7
1.3. Cadre de référence	7
1.4. Fiche d'identité du dispositif	8
1.5. Histoire	9
2. UN PROJET DEDIE AUX POPULATIONS ACCOMPAGNEES.....	10
2.1. Evaluation des besoins du territoire	10
2.2. Public accueilli	11
2.3. Identification des besoins	11
3. UN PROJET POUR ADAPTER L'OFFRE	14
3.1. Evolution de l'autorisation.....	14
3.2. Transformation de l'offre.....	14
3.3. Dynamique partenariale sur le territoire	15
4. ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ.....	18
4.1. Le respect des droits des personnes.....	18
4.2. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance.....	22
4.3. La réflexion éthique	25
5. PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES.....	27
5.1. Accueillir l'enfant et sa famille.....	27
5.2. Elaborer le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)	29
5.1. Préparer la sortie et favoriser la continuité du parcours	38
6. FONCTIONNEMENT ET PILOTAGE.....	40
6.1. Professionnels et compétences mobilisées	40

6.2.	Organisation du travail en équipe	42
6.3.	Fonctions logistiques	45
6.4.	Communication	49
6.5.	Amélioration continue de la qualité	50
7.	PERSPECTIVES	51
8.	ANNEXES	52
	MISSIONS.....	52
	SERAFIN-PH	54
	DETAILS DES PRESTATIONS	56
	ORGANIGRAMME.....	59
	ETAPES CLES ADMISSION (livret d'accueil, page 12)	60
	PROCEDURE ADMISSION IME (2015)	61
	PROCEDURE ADMISSION ET ACCUEIL INTERNAT TREMUR (2020).....	65
	DESCRIPTIF POLES/SERVICES.....	66
	FICHES ACTION	85
	GLOSSAIRE.....	97

EN PREAMBULE

La démarche d'élaboration du projet d'établissement ou de service.

Qu'est-ce qu'un projet de dispositif ?

- Une obligation légale : la loi du 2 janvier 2002 (Article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles) prévoit que chaque établissement ou service social ou médico-social élabore un projet d'établissement ou de service pour une durée maximale de 5 ans.
- Depuis le décret du 5 juillet 2024¹, les ESSMS du pôle ISAS passent en dispositif intégré, ce qui nécessite une refonte de leur projet d'établissement et de service dans une logique de fluidité des parcours des personnes accompagnées.
- Un outil qui conforte les droits des personnes accompagnées : il définit les objectifs en matière de qualité des prestations, et rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement / du service.
- Un document de référence pour les équipes et l'ensemble des partenaires : il constitue un outil dynamique tant par son processus d'élaboration qui réunit tous les acteurs, que par sa mise en œuvre qui confère des points de repère et indique le chemin. Il contient une dimension descriptive : les pratiques à l'œuvre, et projective : les perspectives d'évolution.

2. Une démarche engagée et participative

Le projet de dispositif intégré médicoéducatif s'appuie sur un plan défini au niveau associatif.

Il constitue la déclinaison opérationnelle du projet du pôle auquel il est rattaché.

Tous les acteurs ont été associés à l'actualisation et/ou à la consultation selon des modalités diverses et adaptées.

Les thématiques suivantes ont fait l'objet de réflexion en équipe :

- Détermination des besoins des personnes à partir de la nomenclature SERAFIN PH
- Déclinaison des prestations mises en œuvre auprès des personnes accompagnées à partir de la nomenclature SERAFIN PH
- Organisation des réunions d'équipe
- Réflexion sur l'effectivité des droits des personnes au sein du dispositif médicoéducatif
- Réflexion sur la mise en œuvre de la démarche de Bientraitance au sein du dispositif médicoéducatif, en s'appuyant sur la RBPP *La Bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre*²

¹ Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

² La Bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, Janv. 2012, ANESM

- Réflexion sur la mise en œuvre d'une démarche éthique au sein du dispositif médicoéducatif, en s'appuyant sur la RBPP *Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux*³

Les temps de travail et de réflexion ont été organisés lors des journées institutionnelles. Certains travaux ont été réalisés en sous-groupes de travail.

³ Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, Nov. 2010, ANESM

1. IDENTIFICATION DU DISPOSITIF

1.1. *Organisme gestionnaire : l'Adapei 49*

Le dispositif intégré médicoéducatif EUROPE (DIME EUROPE) est géré par l'Adapei 49.

Il réalise ses missions en référence au Projet associatif dans le respect des :

- Valeurs, missions et principes de l'association ;
- Orientations définies pour les cinq ans à venir.



Documents de référence : <https://www.adapei49.asso.fr/association/projet-associatif>
Projet associatif de l'Adapei 49 2025 – 2029 et synthèse du projet

1.2. *Pôle de rattachement : le pôle ISAS*

Le DIME EUROPE est rattaché au pôle ISAS Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins. Il inscrit ses actions dans le cadre du projet de pôle, notamment dans le respect des :

- Repères et objectifs transversaux et/ou partagés en termes de qualité d'accompagnement des personnes et de leurs proches, de partenariat, d'inscription sur les territoires ;
- Parcours des personnes accueillies ;
- Orientations du pôle.



Document de référence : projet du pôle ISAS 2022 – 2026

1.3. *Cadre de référence*



Le DIME EUROPE intègre les orientations des pouvoirs publics et les recommandations et guides applicables dans le secteur :

Orientation nationales	Ministère des solidarités et de la santé Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées	
ARS Pays de la Loire	Projet régional de santé (PRS) Pays de la Loire 2018 -2022	CPOM 2021 – 2026 Adapei 49 / ARS PdL / CD 49
RBPP	Haute Autorité de Santé (HAS)	



Document de référence : projet du pôle ISAS 2022 – 2026

1.4. Fiche d'identité du dispositif

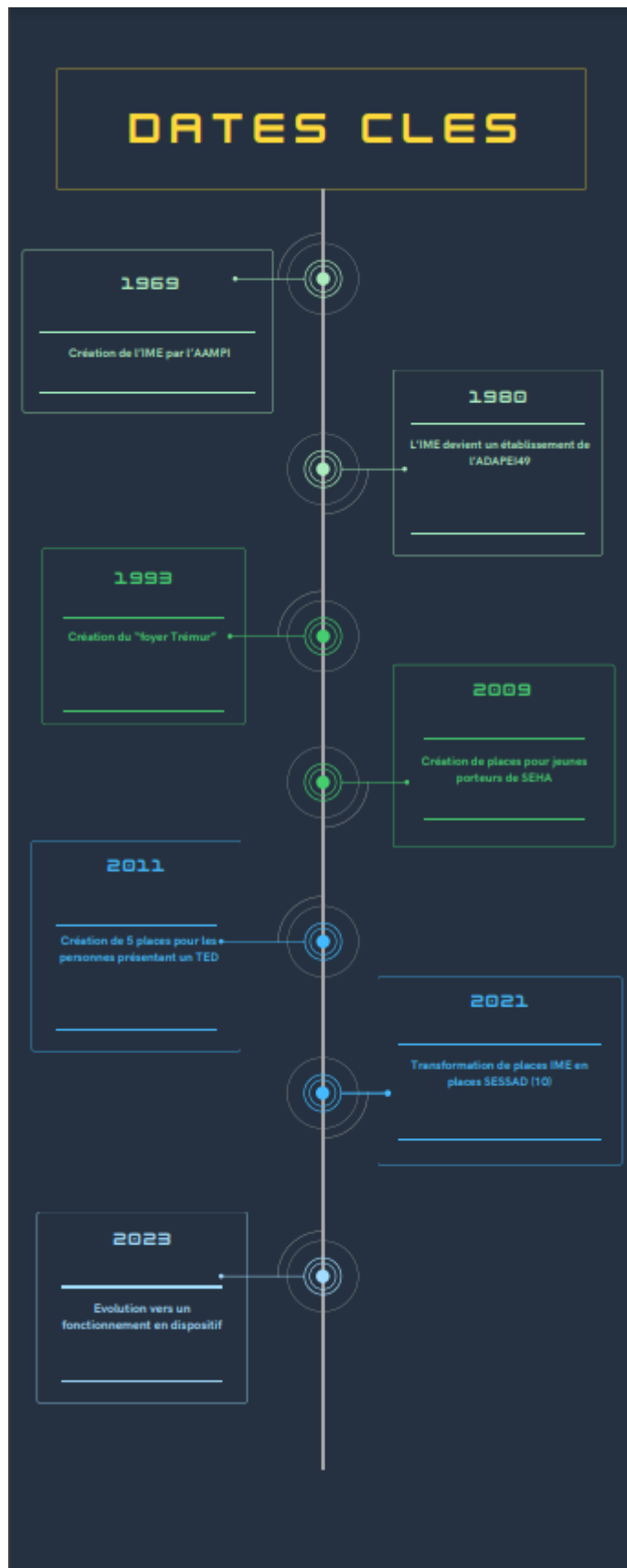
Raison sociale ⁴		Dispositif intégré IME EUROPE	
Adresse		54 Avenue de l'Europe	
Code postal	49130	Commune d'implantation	Les Ponts de Cé
	02.41.44.80.08		lme.europe@adapei49.asso.fr
N° FINESS		49 000 053 6	
Autorité de tarification et de contrôle		ARS Pays de la Loire	
Date de création		1969	
Date du dernier arrêté d'autorisation		Arrêté n° ARS-PDL/DOSA/PPH/2023/06/49 du 01/01/2023	
Capacité et modalités d'accueil		Type de déficience	Nombre de places
Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire		Déficience intellectuelle	62
Accueil de jour		Déficience intellectuelle	5
Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire		TSA ⁵	10
Tout mode d'accueil avec ou sans hébergement		Déficience intellectuelle	20
Prestation en milieu ordinaire		Déficience intellectuelle	10
TOTAL			107
Fonctionnement en file active ⁶			

⁴ La raison sociale correspond à la dénomination officielle de la structure, telle qu'elle apparaît sur les documents administratifs.

⁵ Trouble du spectre autistique

⁶ Le « fonctionnement en file active » désigne le fait qu'un ESMS accueille ou accompagne un nombre d'utilisateurs potentiellement supérieur à sa capacité autorisée exprimée en nombre de places

1.5. Histoire



2. UN PROJET DEDIE AUX POPULATIONS ACCOMPAGNEES

2.1. Evaluation des besoins du territoire

Le DIME EUROPE est situé au sein des commune des Ponts-de-Cé et de Mûrs-Erigné, communes situées dans la première couronne Sud de l'agglomération d'Angers. Ces communes font partie de la communauté urbaine "Angers Loire Métropole".

A ce titre, le DIME EUROPE se situe au sein d'un territoire urbanisé, desservi par les transports en commun, proche des activités culturelles, des salles de sport, des écoles et centres de formation, ainsi que de zones d'activité économique.

D'autres IME du territoire angevin accueillent les adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans :

- L'IME Monplaisir (Association Handicap Anjou)
- L'IME Paul Gauguin (Association Handicap Anjou)
- Le SAETED Provins (Association Les PEP 49)
- L'IME La Bélière (Association Les PEP 49)

L'IME Paul Gauguin et la SAETED Provins sont des établissements accueillants exclusivement des personnes autistes présentant une déficience intellectuelle importante.

Deux SESSAD s'adressent plus particulièrement aux personnes de plus de 16 ans :

Le SESSAD des Deux Rives (ASEA Maine et Loire)
Le SESSAD Les Sables (EPMS Anjou)

Plus de la moitié des personnes accompagnées par le DIME EUROPE sont admises entre 14 et 15 ans et viennent principalement des IME pour enfants de l'agglomération angevine.

Il s'agit des IME suivants :

- IME La Chalouère
- IME Le Graçalou
- IME La Bélière

Certaines personnes proviennent d'établissement spécialisés plus éloignés du Maine et Loire (Cholet, Baugé) compte tenu d'absence de solution sur le territoire d'origine.

Les personnes venant du milieu ordinaire sont issues principalement de :

- ✓ Douze dispositifs ULIS collège présents sur l'agglomération angevine
- ✓ Deux dispositifs ULIS lycée professionnel à Angers

Ces deux derniers dispositifs sont à proximité du DIME EUROPE, en particulier pour l'un, distant de 3 kilomètres. Ils ont pour particularité de présenter une année de « détermination » pour les élèves qui ne peuvent accéder à un CAP à l'issue d'une scolarisation en ULIS collège. Il s'agit d'une réponse aux familles qui souhaitent que leur enfant bénéficie d'une année supplémentaire pour accéder à un CAP et poursuivre leur scolarisation dans le milieu ordinaire. Lorsque le passage en CAP avec le soutien de l'ULIS lycée n'est finalement pas possible, ces élèves sont systématiquement orientés en IME, en particulier vers le DIME EUROPE.

Chaque année, une cinquantaine de familles demandent une admission pour leur enfant sur le

DIME Europe. Le dispositif admet une vingtaine de personnes à chaque rentrée scolaire. Des admissions ont également lieu en cours d'année en fonction des sorties des personnes les plus âgées vers le secteur adulte.

La gestion de la liste d'attente se fait via le logiciel Ogirys. La gestion des admissions et des notifications de la MDA est réalisée avec l'outil Via trajectoire.

2.2. **Public accueilli**

L'autorisation délivrée par l'ARS permet au DIME Europe d'accompagner des personnes de tout âge. Historiquement, l'agrément prévoyait un accompagnement de personnes de 12 à 20 ans.

Dans la réalité, le dispositif n'accompagne quasiment pas de personnes entre 12 et 14 ans. Les admissions se font prioritairement pour des personnes de 14 ans issues d'IME pour enfants et qui se trouvent en limite d'âge pour rester dans leur établissement. Une seconde tranche d'âge, de 16 à 18 ans, concerne des personnes admises après une scolarité en ULIS collège ou en ULIS lycée.

Le service Prestations en Milieu Ordinaire (SESSAD) accompagne essentiellement des personnes de 16 à 20 ans en lien avec leur projet professionnel.

Les personnes accompagnées présentent une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés ou un trouble du spectre autistique.

Deux âges clés sont identifiés dans le parcours des personnes :

- Le passage à la majorité. A ce jour, peu d'actions marquent symboliquement le passage à la majorité des personnes accompagnées.

Perspective :

Acter le passage à la majorité de la personne accompagnée.

- L'âge des « 20 ans » et le statut de personne en amendement Creton selon l'orientation adulte déterminée par la MDA.

Enfin, environ 25% des personnes accompagnées sont concernées par une mesure de protection relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : mesures de placement, mesures d'accompagnement éducatif en milieu ouvert et mesure d'accompagnement jeune majeur.

2.3. **Identification des besoins**

L'identification des besoins a été réalisée en s'appuyant sur la nomenclature SERAFIN PH (*Annexe SERAFIN PH*).

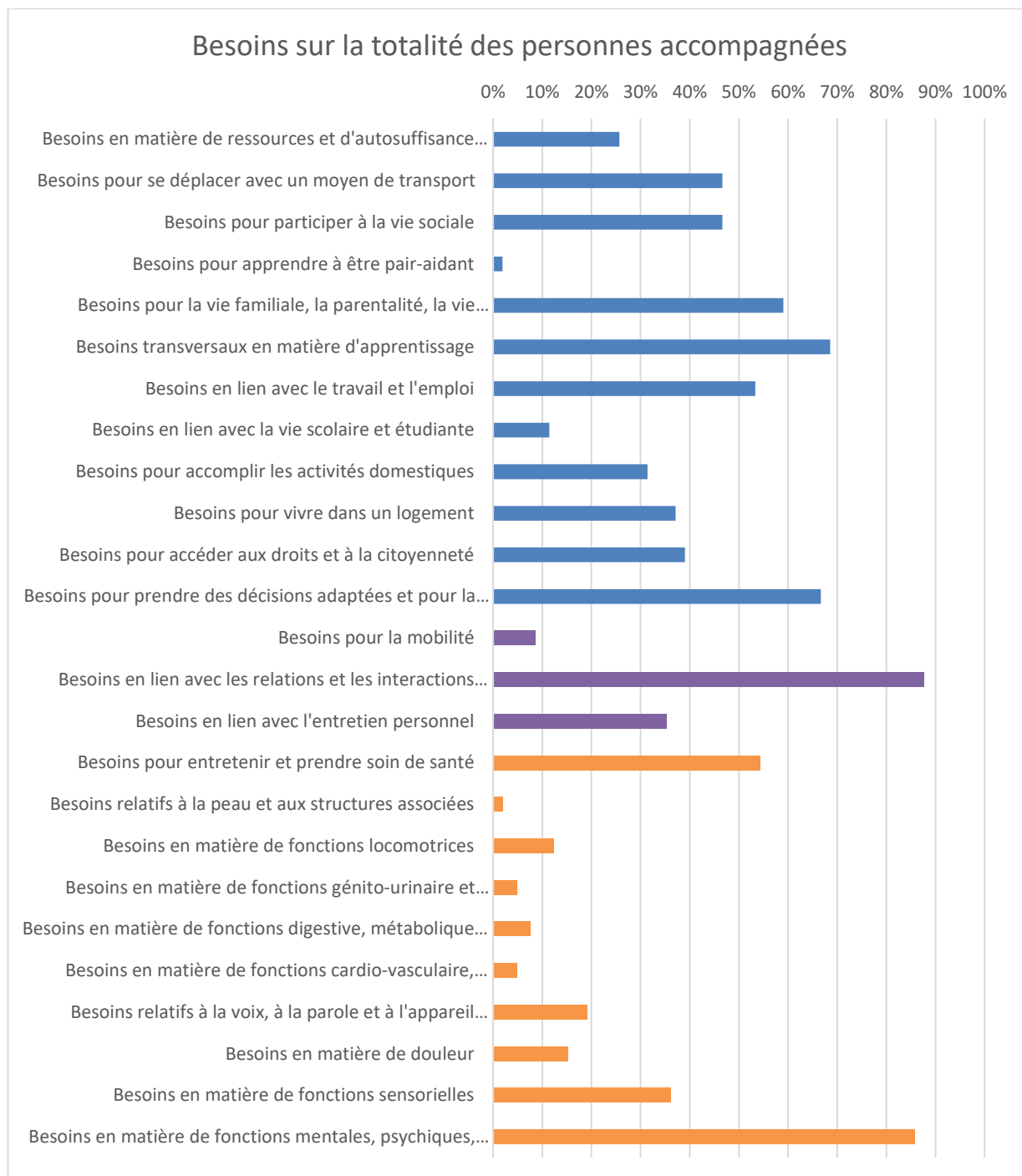
Propos liminaire : Une analyse des besoins est une photographie à un moment donné (printemps 2024). Compte tenu de l'évolution des personnes accompagnées et de leurs parcours, ce qui suit est à considérer comme une identification mouvante selon la temporalité et les personnes admises au sein du DIME. De plus, cette identification est générale et ne caractérise pas les besoins différents de chaque service. Une analyse plus fine et précise des besoins de chaque pôle existe et met en perspective les objectifs de chaque pôle/service.

Méthodologie : Cette identification des besoins a été construite ainsi :

Dans un premier temps, l'équipe pluridisciplinaire de chaque pôle a analysé les besoins de chaque personne accompagnée. Etant donné que ces besoins traversent l'ensemble des individus en situation de handicap, la démarche appliquée a été d'identifier non pas les besoins de chaque individu mais les besoins principaux en demandant aux équipes de notifier 5 à 7 besoins particuliers par situation. Cette analyse est donc partielle et ne correspond pas à l'entièreté des besoins.

Cette détermination des besoins principaux a été basée sur « *le recueil des besoins et des attentes* » remplies par la personne accompagnée et ses représentants légaux, ceci complété par les observations croisées et les évaluations réalisées par les professionnels. Les évaluations se veulent multimodales, multidimensionnelles et s'appuient sur des outils standardisés et reconnus par la HAS.

Dans un second temps, l'ensemble des besoins des personnes accompagnées de chaque service a été agrégé donnant un ensemble chiffré figurant ci-dessous :



L'échelle de 100% correspond aux 115 personnes accompagnées au printemps 2024 et dont les besoins ont été analysés.

Le libellé complet des besoins est inscrit en annexe (*Annexe SERAFIN PH Nomenclature des besoins*).

Trois domaines se dégagent en termes de besoins selon la nomenclature SERAFIN PH⁷ :

- **Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux**
- **Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui**

⁷ Guide descriptif des nomenclatures détaillées des besoins et des prestations Comité stratégique du 27 avril 2018
Mise à jour : décembre 2020 CNSA

- **Besoins transversaux en matière d'apprentissage**

Ces besoins concernent les domaines suivants : besoins en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie et pour la participation sociale. Cette pluralité dans les champs où nous intervenons nous enjoint à coordonner de manière efficiente le projet personnalisé d'accompagnement.

Nous prévoyons de renouveler l'identification des besoins des personnes annuellement de manière à déterminer les prestations à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins.

3. UN PROJET POUR ADAPTER L'OFFRE

3.1. Evolution de l'autorisation

Autorisation de l'IME Europe jusqu'en janvier 2022 :

Accueil Internat	SEES	SIPFP 24	TED	SEHA	TOTAL 24
Semi- internat		67	5	9	81
Total		91	5	9	105

3.2. Transformation de l'offre

En cohérence avec les orientations du projet associatif 2019-2023 et les objectifs du CPOM 2021-2026 qui engagent l'ADAPEI 49 à développer des réponses davantage inclusives, l'IME a transformé, en lien avec l'ARS des Pays de Loire, son offre de service en deux temps :

- Transformation de places d'IME en places de SESSAD à titre dérogatoire à compter de septembre 2021 (10 places)
- Evolution vers un fonctionnement en dispositif intégré à compter du 1^{er} janvier 2023

Autorisation de l'IIME à compter du 1^{er} janvier 2023 : passage en dispositif intégré

IME Europe						TOTAL
Code fonctionnement	47 – Accueil de jour et acc. En milieu ordinaire	21 – Accueil de jour	47 – Accueil de jour et acc. En milieu ordinaire	46 – Tout mode d'accueil avec ou sans hébergement	16 – Prestation en Milieu Ordinaire	
Code clientèle	117 – Déf. Intellectuelle	117 – Déf. Intellectuelle	437 - TSA	117 – Déf. Intellectuelle	117 – Déf. Intellectuelle	
Capacité	62	5	10	20	10	107

Le **fonctionnement en dispositif intégré** vise à construire des parcours plus souples, modulaires et sécurisants en permettant le passage d'une modalité d'accompagnement institutionnelle à une modalité ambulatoire ou inversement, au regard de l'évolution des besoins de la personne.

La personne accompagnée pourra ainsi, au regard de ses besoins, attentes, souhaits d'expérimentation et des évaluations réalisées par les professionnels du dispositif, bénéficier de prestations **d'accueil de jour, du service d'hébergement ou de prestations ambulatoires au sein de ses lieux de vie.**

Ce fonctionnement a également pour objectif d'accompagner les personnes en construisant des **projets plus inclusifs**, en partenariat avec des structures de droit commun, écoles et centre de formation principalement.

Perspective :

Développer le fonctionnement en dispositif intégré médicoéducatif.

3.3. *Dynamique partenariale sur le territoire*

Ci-dessous les acteurs susceptibles d'être mobilisés sur le parcours des personnes accompagnées⁸ à ce jour. Certains acteurs sont mobilisés en tant que prestataires, d'autre en tant que partenaires.

Partenaires comme prestataires sont destinés à soutenir les activités et accompagnements proposés aux personnes pour développer leurs potentialités.

<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs institutionnels	
	ARS Pays de Loire
	MDA 49
	ASE 49
<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs du médico-social	
	Secteur Enfance :
	<ul style="list-style-type: none"> - DAME le Graçalou Association Les Chesnaies, Bouchemaine - IME La chalouère Association Handicap'Anjou Angers - IME Champfleury Association ADAPEI 49, Baugé - IME La Rivière Association ADAPEI 49, Cholet - SESSAD Arboretum Association Handicap Anjou - SESSAD Vent d'Ouest Association PEP Pays de Loire - SESSAD Pro Les Sables EPMS Anjou, Trélazé - PCPE ADAPEI 49 - Centre Charlotte Blouin (déficience auditive) - Institut Montclair (déficience visuelle) - Centre Ressource Autisme des Pays de la Loire (CRA PDL)
	Secteur Adulte :
	<ul style="list-style-type: none"> - Foyer de Vie et Centre d'activité de jour Association La Chevalerie (Trélazé) - FAM Maison Perce Neige Association Perce Neige (Brissac Loire Aubance) - Service d'Activité de Jour Externalisé (SAJE) ADAPEI 49 (Angers) - Foyer de Vie et Centre d'activités de jour Association Le Pont de Varennes (Brissac Loire Aubance) - Foyer de vie La Résidence de Niel Association IPOLAIS (Champigné) - Centre de jour EFFATA association IPOLAIS (Châteauneuf sur Sarthe) - Foyer de Vie Maison Rochas VYV 3 (La Pommeraye) - FAM et CAJ Maison Rochas VYV 3 (Mesnils en Vallée) - Foyer de Vie/ FAM Pole Handicap Etablissements Saint Martin (Beaupreau) - Foyer de Vie et FAM Association Anne de la Girouardière (Baugé en Anjou)
	Service d'accompagnement pour adultes :
	<ul style="list-style-type: none"> - SAVS ADAPEI 49 (Angers) - SAMSAH ADAPEI 49 (Angers) - SAMSAH Bords de Loire VYV 3 (Angers)

⁸ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap, ANESM, mars 2018

<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs du social	
	Service Enfance en danger CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
	Maisons Départementales des Solidarités : Centre Anjou A, Centre Anjou B, Centre Anjou C, Nord Anjou, Ouest Anjou, Est Anjou
	Acteurs de la protection de l'enfance en établissements ou lieux de vie : <ul style="list-style-type: none"> - MECS : Lieux de vie Le Courtil (Les Apprentis d'Auteuil), Foyer Le Breuil, Coccinelle, Libellule (association Marie Durand), dispositifs d'accueil 11-17 ans et +16 ans (association Arpeje 49), Les écureuils (association PEP 49) - Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Village Saint Exupéry (Avrillé)
	Service Offre d'Accueil Jeune du 49 (famille d'accueil)
	Acteurs de la protection de l'enfance en milieu ouvert : SAEMO de l'association ASEA
	Gestionnaire de tutelles : ATADEM/ UDAF/ CJC
	Les centres communaux d'action sociale : CCAS Angers, CCAS Avrillé
<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs du logement et de l'hébergement	
	Foyer de Jeunes travailleurs (FJT) : FJT Darwin (Angers) FJT Marguerite d'Anjou (Angers)
	Accueillants familiaux
	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : Abri de la Providence (Angers)
	Samu Social 115
	Habitat inclusif : Les Pléiades (Angers)
	Bailleurs sociaux
<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs du domicile	
	Aide à Domicile en Milieu Rural 49 (ADMR 49)
	Agence d'aide à domicile : VITALLIANCE, ADOM'49, VIEXIDOM
<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi	
	ULIS collège : collège Jean MERMOZ (Angers), collège Jean ZAY (Montreuil Juigné), collège Saint Charles (Angers), collège Chevreul (Angers), collège Renoir (Angers), collège Saint Aubin de la Salle (Saint sylvain d'Anjou), collège de la Venaiserie (Saint Barthelemy d'Anjou)
	Centres de formation adultes : AFPA (Angers) / GRETA CFA 49 / CFPPA Le Fresne (Angers) / Association Retravailler dans l'Ouest (Angers)
	Ecole de production AGAPE Anjou (métiers restauration)
	Chantier d'insertion Ressourcerie des Biscottes (Ponts de Cé)
	Maison Familiales Rurale La Sablonnière Brissac Loire Aubance
	ULIS Lycées professionnels : Lycée Wresinski (Angers), Lycée Simone Veil (Angers), Lycée Les Buissonnets (Avrillé)
	Pôle emploi
	Mission locale Angevine, Antenne Deux Croix Banchais, Antenne Centre-Ville, Antenne de Monplaisir, Antenne des Hauts de Saint Aubin, Antenne de la Roseraie, Antenne de Belle Beille
	CAP Emploi 49
	Entreprises adaptées : Ista 49 (Saint Barthelemy d'Anjou), ASAR (Saint gemmes sur Loire), ODEA (Avrillé, Verrières en Anjou)

	<p>ESAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ESAT IPOLAIS ANGERS/ CONTIGNE, - ESAT KYPSELI ANGERS/BOUCHEMAINE/SAINTE BARTEHELEMY/VERRIERE EN ANJOU/ Eco Etang Brissac - ESAT Germaine CHERBONNIER MELAY, - ESAT VYV3 Bords de Loire (Saint Gemmes sur Loire) / Le Moulin du Pin (Vernantes)/ Arceau (Verrières en Anjou) / Les Petites écuries (Saint Gemmes sur Loire) - ESAT LA BREOTIERE (Saint Martin d'Arce) - ESAT APAHRC Arc en ciel (Cholet et Beaupreau) / La Pincée de sel (Cholet) - ESAT La Croix Rouge Jardin des plantes (Doué la Fontaine) - ESAT L'Arche La Rebellerie (Nueil sur Layon) - ESAT CAP ANJOU BLEU (Segré) - ESAT Co ADAPEI AVRILLE/CHOLET/SAUMUR/ LE LOUROUX BECONNAIS/ TRELAZE/LA POMMERAYE -
	SESSAD APIC'S (Agir pour l'Insertion Citoyenne et Solidaire)
	Entreprises ordinaires : Hyper U, Pharmacie Rive sud, Toutou Rapetou (Ponts de Cé)
	Dispositif d'Emploi Accompagné (DEAcc49)
<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs de la santé	
	Prevention : Association Acsodent Pays de la Loire / Institut Inter Régional pour la Santé Angers (IRSA)/ Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS) des Pays de Loire/ Agir contre les violences scolaires 49 (ACVS 49) / Association Ligérienne d'Addictologie 49 (ALIA 49)
	Professions libérales : Orthophoniste, ergothérapeute, infirmiers libéraux, dentiste, cabinet médicaux
	Centre de santé mentale Angevin CESAME : Pole Roger MISES, Secteurs de psychiatrie adulte, Pole Maine UPAO (accueil et orientation), Unité de réhabilitation sociale ORION, CMP (DSA, CMP Avrillé, CMP Saint Léonard)
	Service d'odontologie Clinique Saint Leonard Trélazé (spécifique personnes handicapée)
	CHU Angers : services de suivi et de soins
	Centre de rééducation et de réadaptation spécialisée adultes et enfants Les Capucins
	Centre de santé sexuelle Flora Tristan
	Association Le planning familial 49 (Angers)
	Association Maison de l'Autisme 49 (Ponts de Cé)
	La Maison des adolescents 49
<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs de la culture, des sports et des loisirs	
	Guichet d'informations jeunesse : Le Point Info Jeunesse PIJ (Ponts de Cé), Le J, Angers connecté jeunesse (Angers)
	GEM Papier Bulle (Association Espérance, Angers)
	Centres sociaux/Maison de quartier : Centre Jean Villar (Angers), Centre culturel Malandrin (Angers),
	Conservatoire : Conservatoire d'Angers (CRR)
	Ludothèque : Colin Maillard (Mûrs-Erigné)
	Médiathèque : Antoine de Saint Exupéry (Les ponts de Cé), Jean Carnet (Murs-Erigné)
	Patrimoine et nature : Association La Maison de la Loire (Loire Odyssée), Association Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
	Musée : Beaux-Arts (Angers)
	Piscines : Aqua Vita (Angers), piscine municipale (Trélazé)
	Accueils de loisir, activités sportives, vacances adaptées : ESCA'L ADAPEI / Association L'Espérance
<input checked="" type="checkbox"/> Les acteurs du répit	

	Maison d'accueil temporaire Association Les amis de Raymond
	Le SAETED de Provins Association Les PEP Pays de la Loire
	IME la Monneraie Association ALAHMI

Démarche d'engagement dans les partenariats nécessaires aux parcours inclusifs :

Le DIME est dans une démarche permanente de recherche de partenariats et d'actions de coopération permettant de répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Le partenariat se définit comme une coopération entre deux acteurs. Il s'appuie sur la reconnaissance des compétences de chacun des acteurs et sur une relation de respect et de complémentarité qui, par l'élaboration d'objectifs communs, servent l'intérêt des personnes accompagnées.

L'objectif est également d'agir sur la société pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de celle-ci.

4. ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

4.1. Le respect des droits des personnes

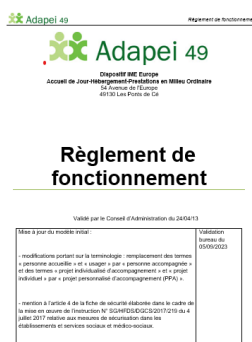
La loi n° 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a renforcé les droits des personnes accompagnées et réaffirmé leur place dans le parcours d'accompagnement. Cette loi entend promouvoir **l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté.**



La loi n° 2002-2 a rendu obligatoire la mise en œuvre des outils suivants afin de garantir les droits des personnes :



Livret d'accueil



Règlement de fonctionnement



Conseil de la Vie Sociale (CVS)



Charte des droits et libertés De la personne accueillie



Personne qualifiée



Contrat de séjour/ Document individuel de prise en charge



La personne de confiance

La liberté d'aller et venir de la personne accompagnée

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne accompagnée par les établissements et services sociaux et médico-sociaux y compris **son droit à aller et venir librement**.

La signature du contrat de séjour ou du document individuel de prise en charge permet de s'assurer du **consentement de la personne** à être accompagnée par le service ou l'établissement médico-social. A son admission, la personne est informée de ses droits et devoirs et consent au respect des différents règlements qui régissent la vie en collectivité (règlement de fonctionnement, autres règles de vie collective).

La liberté d'aller et venir d'une personne accueillie dans un établissement médico-social « *ne doit pas être entendue seulement comme la liberté de ses déplacements à l'intérieur de*

l'établissement, mais aussi comme la possibilité pour elle de mener une vie ordinaire au sein de l'établissement qu'elle a elle-même choisi. Cette liberté s'interprète de manière extensive et prend appui sur les notions d'autonomie, de vie privée et de dignité de la personne. L'autonomie représente l'autodétermination d'une personne, le droit de prendre elle-même ses décisions. Respecter l'autonomie individuelle signifie respecter la personnalité et la dignité de chaque personne. Son approbation, consciente ou recherchée par tout moyen en cas de troubles du discernement, repose sur une information et est une condition nécessaire pour toute décision concernant son état de santé et l'exercice de sa liberté d'aller et venir en établissement »⁹.

L'exercice de la liberté d'aller et venir et la sécurité de la personne accompagnée est un droit reconnu et garanti par la formalisation des règles et des pratiques professionnelles connues de tous les professionnels : règlement de fonctionnement, règles de vie collective, procédures, autorisation de sortie des mineurs...

La restriction de la liberté d'aller et venir de la personne (contention, recours sous contrainte à la salle d'apaisement) ne se justifie que lorsque ses comportements la mettent, elle ou les tiers présents, en danger. Elle a pour seule finalité de la protéger contre elle-même ou de protéger l'environnement. La mise en danger peut être induit par des troubles psychiques (désorientation, agitation, comportements problématiques). Ces motifs doivent être rares et expliqués à la personne et à son entourage.

L'organisation interne d'une institution ne doit pas être un motif de restriction de la liberté d'aller et venir de la personne. Les difficultés cognitives ou mentales ne doivent pas conduire à une restriction systématique de la liberté d'aller et venir mais doivent conduire à un aménagement de son exercice (aide aux déplacements, aux sorties, aménagement de zones contrôlées, maintien du contact avec une personne en risque de fuite...) au regard de l'évaluation de la personne. Le risque doit être identifié et évalué et non supposé. La personne et son entourage doivent être associés autant que possible à la réflexion et le consentement recherché, les limitations doivent être inscrites dans le projet de la personne.

Enfin, l'ouverture de l'institution sur l'environnement participe à la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.

Perspective :

Développer l'accessibilité des outils (documents institutionnels tels les contrats de séjour ou le droit à l'image, les comptes rendus de CVS, les divers affichages...) pour faciliter la compréhension des droits par les personnes accompagnées et les tiers.

La vie affective, intime et sexuelle

La vie affective, intime et sexuelle est une liberté reconnue aux personnes en situation de handicap.

La vie affective, intime et sexuelle est une composante pleine et entière de la santé. Elle apporte à la personne bien-être physique et mental et épanouissement. La mise en œuvre d'une éducation à la vie affective, intime et sexuelle est **une obligation¹⁰ pour les établissements et services médico-sociaux.**

⁹ Liberté d'aller et venir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, et obligation de soins et de sécurité, Conférence de consensus, 2004

¹⁰ Circulaire N° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences

Elle vise à répondre aux objectifs suivants :

- Permettre l'épanouissement des personnes en développant une vie affective, intime et sexuelle sans risque et consentie
- Favoriser le respect des personnes et l'égalité entre les sexes
- Lutter contre les violences sexuelles dont les personnes en situation de handicap sont victimes (deux fois plus importants pour les femmes en situation de handicap/ femmes en situation ordinaire).

Perspective :

Formaliser un projet institutionnel d'éducation à la vie affective, intime et sexuelle pour l'ensemble des personnes accompagnées.

Former les professionnels à l'accompagnement à la vie affective, intime et sexuelle.

L'expression et la participation des personnes accompagnées et de leur famille

Le DIME invite les personnes, les représentants légaux et proches aidants à participer à la vie de l'institution principalement par :

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Un temps fort annuel dédié à l'accueil des familles au sein des services d'accueil de jour et d'hébergement

Organisation et fonctionnement du CVS :

Le CVS concerne l'accueil de jour et l'hébergement. Trois CVS sont organisés par an.

- Elections :
Représentants des personnes accompagnées (« délégués des jeunes ») : jusqu'à 6 titulaires et 6 suppléants, 1 par pôle/service selon les possibles. Ils sont élus chaque début d'année scolaire au regard des changements de pôles/services et des sorties annuelles des personnes accompagnées. Le président du CVS est l'un des titulaires majeurs élu par les autres jeunes majeurs représentants des personnes accompagnées. Représentants des représentants légaux et des proches aidants : ils sont élus tous les deux ans. Le vice-président est généralement l'un des représentants des représentants légaux. Représentant des professionnels : Il est élu pour deux ans.
- Préparation :
L'ordre du jour des CVS est construit en amont du CVS. Les « délégués des jeunes » recueillent les questions des autres jeunes. Ils sont soutenus par les éducateurs des différents services/pôles. Les représentants des représentants légaux et des proches aidants recueillent les questions et remarques des familles et les transmettent en amont au secrétariat de l'institution. Le représentant des professionnels recueille les questions des autres professionnels et les transmet au secrétariat.
- Déroulement de la réunion :
Chaque CVS est animé par la directrice de l'établissement. Les questions des personnes accompagnées sont lues par les personnes accompagnées avec le soutien des éducateurs présents. Les personnes accompagnées et représentants des familles participent aux échanges et au débat. Le compte rendu est réalisé par la secrétaire de l'établissement et validé par le présent et le vice présent.
- Modes de diffusion du compte-rendu :
La secrétaire diffuse le compte rendu à l'ensemble des familles, aidants et des professionnels. Les professionnels soutiennent les personnes accompagnées dans la prise de connaissance du compte rendu. Il n'y a pas d'adaptation (FALC, pictogrammes) pour soutenir la lecture et la compréhension du compte rendu.

Temps forts annuels :

Depuis trois ans, une proposition d'accueil des familles a lieu au printemps, initialement sur une après-midi puis sur une matinée. L'objectif est d'accueillir les familles et de les inviter à découvrir les activités et ateliers du dispositif. Peu de familles ont été présentes sur le temps organisé en après-midi, davantage sur les temps organisés un samedi matin.

Un temps d'accueil a eu lieu sur l'internat il y a deux sur une fin d'après-midi du mois de juillet. L'objectif était de faire découvrir aux familles le fonctionnement de l'internat. Un temps d'information sur la thématique de la vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées avait été organisé en lien avec le planning familial lors de cette soirée. Le retour des familles présentes a été très positif.

Perspectives :

Développer l'accessibilité des ordres du jour et compte rendu des CVS pour en faciliter la compréhension par les personnes accompagnées et les tiers.

Favoriser la participation des familles à la vie de l'institution.

Favoriser l'expression des familles dont les enfants sont accompagnés par le service Prestations en Milieu Ordinaire (SESSAD).

4.2. *La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance*

La promotion de la bientraitance

Le DIME EUROPE inscrit l'ensemble de ses actions et de ses accompagnements **en promouvant la bientraitance et en luttant contre toute forme de maltraitance.**

La bientraitance s'entend comme « *une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation* ».

RBPP La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, RBPP ANESM janvier 2012

A partir de la RBPP traitant de la bientraitance¹¹, la bientraitance au sein du DIME EUROPE se définit par :

- Une manière d'être des professionnels : posture d'écoute respectueuse et de prise en compte des demandes, des attentes et des choix de la personne accompagnée
- La qualification et la formation des professionnels : recrutement de personnels diplômés, formation continue au regard des besoins des publics
- Le respect du choix de la personne : accueillir sans jugement, personnaliser l'accueil, adapter l'accompagnement au rythme de la personne, soutenir l'expression et écouter la parole y compris la non-adhésion, proposer des activités stimulantes et en quantité

¹¹ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, RBPP ANESM janvier 2012

suffisante quel que soit les capacités, rechercher un équilibre entre autonomie et sécurité pour soutenir le développement des potentialités, partager avec les proches

- La co-construction du projet personnalisé d'accompagnement et l'accompagnement dans les moments de transition pour permettre à la personne de trouver ses repères rapidement
- Un cadre institutionnel stable : des procédures et un règlement de fonctionnement connus des professionnels avec rappel à la règle en cas de manquement
- Une organisation de travail permettant une continuité dans le suivi des situations : transmissions orales et écrites, réunions pluridisciplinaires et organisationnelles
- Une réflexion dans les pratiques professionnelles et une prise de recul encouragée : échange pluridisciplinaire, réflexion éthique, analyse des pratiques par un intervenant extérieur, recherche d'expertise auprès de partenaires pour éclairer des situations,
- La possibilité d'exprimer ses difficultés pour chaque professionnel : soutien des cadres auprès des professionnels, relais entre professionnels

La démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance¹²

Selon l'article L119-1 du code de l'action sociale et des familles¹³ :

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations ».

Moyens de repérage des risques de maltraitance :

- Réunions pluridisciplinaires prônant la relation de confiance entre professionnels, la cohésion d'équipe, le passage de relai et le droit à exprimer ses émotions/ ressentis face à une situation.
- Entretiens professionnels formels et informels avec les cadres hiérarchique : ils doivent permettre d'être attentif à l'état émotionnel du professionnel, à ses difficultés, au vécu à la suite de situations difficiles (violence d'une personne accompagnée par exemple).
- Analyse de pratiques permettant une prise de recul et une conscientisation des pensées et des actions.

¹² Article D311-38-3 du Code de l'action sociale et des familles. Création décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux

¹³ Version en vigueur depuis le 09 février 2022. Création LOI n°2022-140 du 7 février 2022 - art. 23

- Eduquer les personnes accompagnées à savoir ce qui relève de la maltraitance et de conduite à tenir en cas de maltraitance les concernant.
- ➔ Perspective : réalisation de la cartographie des risques de maltraitance (PAQ associatif pour donner suite aux évaluations de 2024).

Modalités de signalement et de traitement des situations de maltraitance :

- Procédure Associative : Conduite à tenir en cas de maltraitance, décembre 2023

Relativement à cette procédure :

Toute forme de violence doit être prise en compte, consignée dans un écrit professionnel au sein du module Evènement Indésirable du logiciel Ogirys et pris en compte par la direction du DIME EUROPE.

Modalités de réalisation d'un bilan annuel portant sur les situations survenues dans le dispositif :

- Rapport annuel module Evènements Indésirables Ogirys

Modalités de communication auprès des personnes accompagnées :

- Procédure Associative : Conduite à tenir en cas de maltraitance, décembre 2023

Actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle :

- Former : les actions de formation permettent d'acquérir des compétences en termes de repérage des besoins de la personne et de développer des accompagnements adéquats
- Veiller au taux d'encadrement et à l'adéquation des compétences/besoins des personnes
- Mettre en œuvre l'ADP : elles permettent la prise de recul et l'analyse de ses pratiques à partir de situations vécues
- Interroger auprès du/des professionnels toute situation qui s'apparente à de la maltraitance (différentes modalités selon la situation) par les cadres hiérarchiques

Autorité extérieure mentionnée à l'article L. 311-8 CASF¹⁴ et modalités dans lesquelles les personnes accompagnées peuvent faire appel à elle en cas de difficulté :

Arrêté conjoint portant désignation des personnes qualifiées de Maine-et-Loire du 12 juillet 2022

Des réponses adaptées aux « comportements-problèmes »

La RBPP Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés¹⁵ définissent les comportements problèmes :

« Comportements d'une intensité, fréquence ou durée telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger, ou comme des comportements susceptibles de limiter ou d'empêcher l'accès et l'utilisation des services ordinaires de la cité ».

Les situations à risque de développer des comportements problèmes font l'objet d'une réflexion en équipe pluridisciplinaire afin de prévenir ces phénomènes. La recherche d'alternatives et d'actions contraignantes lors des situations de crise fera l'objet d'une formalisation au sein du projet personnalisé d'accompagnement ou d'une fiche de prévention active.

Les comportements problèmes seront consignés dans un écrit professionnel au sein du module Événement Indésirable du logiciel Ogirys. Une analyse en équipe pluridisciplinaire permettra d'en rechercher les causes et d'envisager la mise en œuvre d'actions (protocole, sollicitation d'un partenaire tel que le CMP, adaptation de l'emploi du temps...) dans un objectif de prévention.

L'utilisation des espaces de calme-retrait et d'apaisement sous contrainte est défini dans une procédure Pôle ISAS¹⁶ et permet d'encadrer strictement la privation de liberté d'aller et venir.

4.3. La réflexion éthique

Le champ de l'éthique correspond à « une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ». RBPP Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, ANESM, Nov. 2010

Le questionnement éthique se définit par **la réflexion collective mise en œuvre au sein des structures médicosociales à la suite des conflits de valeurs dans lesquels se trouvent**

¹⁴ Article L311-8 du CASF : une autorité extérieure à l'établissement ou au service, indépendante du conseil départemental et choisie parmi une liste arrêtée conjointement par le président du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département et l'agence régionale de santé, à laquelle les personnes accueillies peuvent faire appel en cas de difficulté et qui est autorisée à visiter l'établissement à tout moment.

¹⁵ RBPP Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés, ANESM, Déc. 2016

¹⁶ Procédure Modalité recours aux espaces de calme-retrait et apaisement Pole ISAS Mai 2021

les professionnels dans le cadre de l'accompagnement des personnes. L'exercice du travail social engendre chez les professionnels ces questionnements en particulier du fait de :

- La vulnérabilité des personnes qui entraîne une responsabilité individuelle et collective des professionnels quant à la portée des accompagnements,
- La complexité, la dureté ou la violence de situations qui plongent les professionnels dans des impasses ou une impossibilité à apporter une réponse satisfaisante,
- Tensions entre les dimensions individuelles et collectives des accompagnements. L'écart et la confrontation entre différentes logiques affectent les professionnels au quotidien : l'intérêt privé / l'intérêt collectif, la demande de la personne/ la commande institutionnelle, l'autonomie/ la réglementation, le secret/ l'information partagée, la logique de mission/ la logique de gestion, la protection/ l'autonomie...

Le questionnement éthique trouve son origine dans les conflits entre valeurs, entre principes de droit, entre droit et contraintes organisationnelles. Les tensions engendrées par les situations (colère, indignation, culpabilité, sentiment d'impasse) rendent nécessaires des espaces de réflexion collective comme fondement d'actions et de décisions « les plus justes » possibles auprès de la personne en considérant, de principe, ses attentes et envies comme point de départ.

La réflexion éthique émerge d'un questionnement pouvant provenir des professionnels, des personnes accompagnées ou de leur entourage. Collective, elle associe une pluralité de points de vue (personnes accompagnées ou représentants des personnes, proches, professionnels, personnes ressources...) et elle est déclenchée par des situations concrètes et singulières où entrent en contradiction des valeurs ou principes d'intervention d'égale légitimité.

Elle constitue un outil d'aide à la décision ou au positionnement personnel pour analyser la situation, prendre des décisions, analyser la situation a posteriori.

Principes concernant la réflexion éthique au sein du dispositif IME :

- Des temps identifiés en dehors de l'action :
 - Le questionnement éthique trouve son origine dans les situations concrètes. Aussi, le premier lieu de questionnement au sein du DIME est **la réunion pluridisciplinaire**,
 - D'autres espaces peuvent être concernés par le questionnement éthique : rencontres avec les familles, avec les partenaires.
- Une réflexion collective :
 - Entre catégories professionnelles accompagnant la personne,
 - Avec la personne et ses proches lors des rencontres ponctuant l'accompagnement.
- Une réflexion collégiale :
 - Elle concerne tous les acteurs, est respectueuse et non jugeante du point de vue de chacun.
- Une réflexion qui s'appuie sur des références :
 - La mission du DIME EUROPE,
 - Les valeurs et principes du projet associatif,
 - Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS.
- Une démarche institutionnelle :
 - Portée par les cadres qui garantissent les espaces de réflexion et la participation de tous les acteurs.

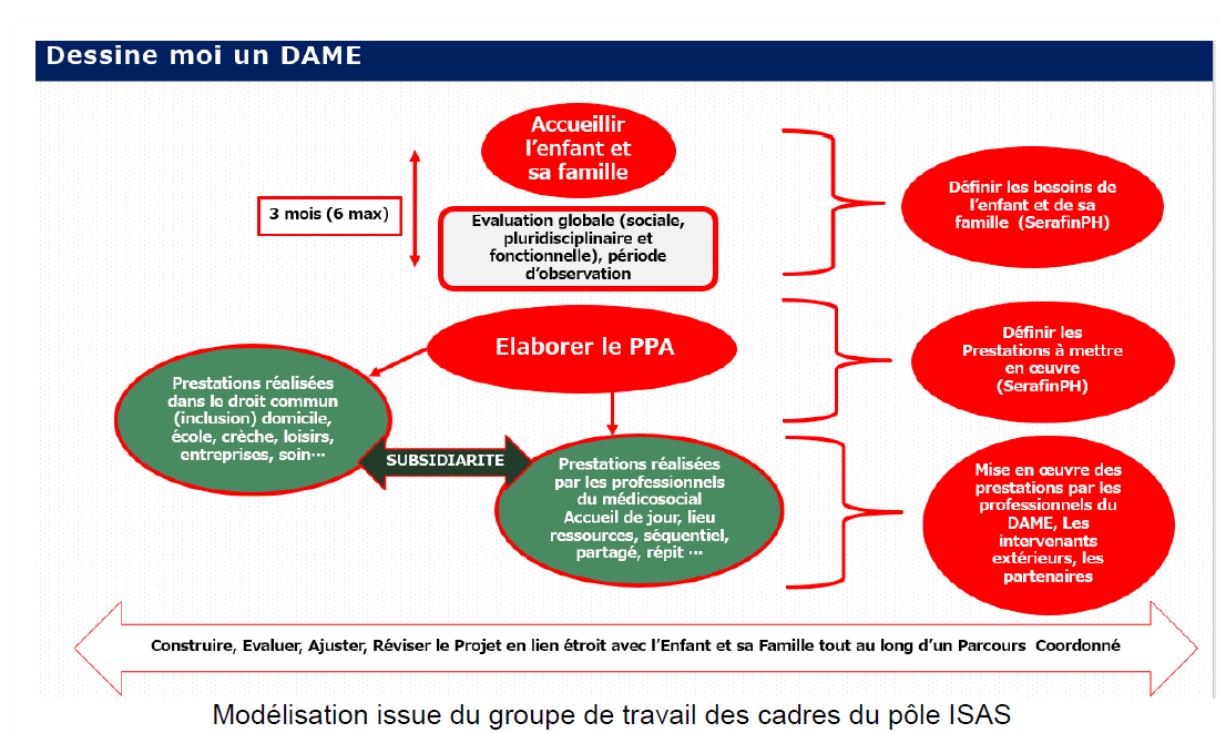
Les professionnels du DIME EUROPE ont évoqué l'intérêt d'élargir la réflexion éthique au-delà des réunions pluridisciplinaires. En ce sens, certaines thématiques pourraient être abordées de manière transversale au sein de l'institution.

Par ailleurs, l'apport de contributions externes, selon les expertises, viendraient également enrichir la réflexion. Enfin, la mise en œuvre d'une instance de réflexion éthique associative permettra d'envisager des repères sur lesquels s'appuyer pour prendre les décisions les plus justes et partagées dans le cadre de l'accompagnement quotidien.

Perspective :

Elargir la réflexion éthique au-delà des réunions pluridisciplinaires ou des espaces existants ponctuellement.

5. PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES



Extrait du projet de pôle ISAS 2022-2026

Les termes de « DAME » (dispositif d'accompagnement médicoéducatif) ou « DIME » renvoient à une même notion de prestations diversifiées proposées par l'institution ou dans le cadre de partenariat en réponses aux besoins de la personne.

5.1. **Accueillir l'enfant et sa famille**

L'admission

Les étapes concernant l'admission de la personne accompagnée sont décrites dans le livret d'accueil du DIME EUROPE (*Annexe Etapes clés admission*). Les critères d'admission ne sont pas décrits.

Une procédure d'admission définit également les étapes pour les familles, personnes accompagnées et professionnels. Elle date de 2015. Certaines pratiques ont évolué et vont encore évoluer dans le cadre d'un fonctionnement en dispositif.

Il y est fait référence à l'organisation de journée contact : « Une journée « contact » est réalisée après avoir prononcé l'admission et avant la rentrée afin de faciliter la connaissance mutuelle et de proposer un accompagnement adapté aux besoins ». La journée contact est parfois également organisée pour vérifier l'adéquation entre la notification MDA et la capacité du dispositif à répondre aux besoins de la personne sur l'un des pôles/services. Les modalités d'organisation de cette journée et de rendu compte ne sont pas précisées.

Perspectives :

Réactualiser la procédure d'admission en prenant en compte le fonctionnement en dispositif
Construire une procédure concernant les « Journée contact ».

L'accueil

La période suivant l'admission, nommée « Période d'observation et d'évaluation » dure au maximum 6 mois. Durant cette période, des évaluations pédagogiques, éducatives, fonctionnelles, paramédicales ou psychologiques sont réalisées. Ces évaluations sont réalisées par des professionnels formés à l'utilisation d'outils normés. Une difficulté repérée est d'avoir accès aux observations et évaluations réalisées avant l'admission sur le dispositif.

L'ensemble des observations est formalisé par les professionnels dans le dossier unique informatisé de la personne accompagnée (*Cf paragraphe Ogirys P. 30*).

Les évaluations et observations permettent de déterminer des objectifs d'accompagnement à partager et valider avec la personne accompagnée et ses représentants légaux.

Durant cette période est également nommé un coordinateur de projet parmi les professionnels éducatifs accompagnant la personne. Pour les internes, une double coordination est mise en place :

- Un coordinateur de projet est nommé parmi les professionnels de l'internat
- Un co-coordinateur de projet est nommé parmi les professionnels de l'accueil de jour

Une co-coordination est également envisageable dans les situations complexes, en dehors du fait d'être interne.

Dès le démarrage de l'accompagnement, des entretiens avec les représentants légaux sont fixés avec à minima les professionnels suivants : assistante de service social, éducateur coordinateur de projet, infirmière, psychologue.

L'objectif est triple :

- Construire le lien de confiance avec les représentants légaux
- Recueillir des informations sur la situation (anamnèse)
- Recueillir les attentes de la personne accompagnée et des représentants légaux

Pour les personnes accompagnées intégrant l'internat au cours de leur parcours, une procédure d'admission et d'accueil existe déjà (*Annexe Procédure d'admission IME 2015 et Procédure d'admission et d'accueil internat TREMUR 2020*).



Perspectives :

Formaliser une procédure d'accueil à partir des pratiques existantes.

Favoriser la continuité du parcours de la personne accompagnée en recueillant les évaluations et observations réalisées antérieurement à l'admission.
 Systématiser les évaluations pour construire le PPA.

5.2. **Elaborer le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)**

L'accompagnement à l'expression du projet d'accompagnement personnalisé fait partie des prestations pour la participation sociale selon la nomenclature SERAFIN PH :

Prestations d'accompagnement à l'expression du projet personnalisé	
	L'établissement / le service réalise les accompagnements nécessaires à l'expression du PPA en favorisant la participation de la personne à la construction de son projet personnalisé, de son élaboration conjointe et de son évolution. Ce travail peut nécessiter des temps de préparation (conception d'outils adaptés), des rencontres avec la personne accompagnée, des temps de synthèse.
Actions	<i>L'ensemble de la démarche de co-construction du projet personnalisé est formalisé dans la Procédure PPA-Pôle ISAS- Mise à jour 10 décembre 2020 (Annexe)</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : tous professionnels de l'accompagnement, équipe de direction

La construction du projet personnalisé d'accompagnement est une démarche fondée sur une alliance forte avec la personne accompagnée et sa famille. Conformément aux orientations du projet associatif de l'ADAPEI 49, la démarche de co-construction du projet personnalisé d'accompagnement s'appuie sur :

- La reconnaissance de l'autodétermination de la personne

« L'autodétermination renvoie ainsi au fait que la personne soit actrice de sa vie. C'est exercer le droit propre à chaque individu de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe tout au long de la vie de la personne. L'autodétermination est un levier essentiel de la construction identitaire de chacun d'entre nous et donne sens à la notion de citoyenneté de droit. »

RBPP L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel, HAS, Juillet

- La reconnaissance de l'expertise de la famille et de place du proche aidant

La personne accompagnée et sa famille sont associées à la construction du projet personnalisé d'accompagnement et à son évaluation annuelle. La place de la famille sera considérée au cas par cas, en fonction du statut de la personne (mineur/majeur) et de son entourage (personne de confiance, proche aidant, personne assurant la mesure de protection).

Le recueil des attentes de la personne et de sa famille est réalisé au moyen de deux outils, un pour la personne, un pour la famille. L'outil destiné aux personnes accompagnées est très complet mais il n'est pas adapté à toutes les personnes. Ce recueil a besoin d'être adapté en fonction des services/pôles.

Perspective :

Adapter le recueil des attentes de la personne selon ses besoins et la spécificité des services.

Le coordinateur de projet est l'interlocuteur privilégié pour la personne accompagnée et sa famille. Il est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement de la personne accompagnée. Pour autant, la personne accompagnée et sa famille peuvent rencontrer tout autre professionnel de l'accompagnement tout au long du parcours.

Ogirys, un dossier informatisé et sécurisé

Les organismes gestionnaires doivent mettre en place un dossier unique informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée et assurer la confidentialité des données personnelles recueillies.

L'ADAPEI a fait le choix de la plateforme **Web Ogirys** développée par la société SociaNOVA pour héberger les dossiers uniques informatisés des personnes accompagnées et assurer cette confidentialité.

Le dossier unique informatisé est constitué pour chaque personne accompagnée. Le contenu et la forme du dossier sont identiques pour chaque personne accompagnée. Le dossier contient à minima une partie administrative (état civil, personnes à contacter, décision CDAPH, couverture sociale, mesure de protection...) et le projet personnalisé d'accompagnement (PPA). Le dossier de santé et le dossier médical rassemble des informations médicales partageables ou non.

L'accès au dossier de la personne accompagnée par le professionnel se fait grâce à une identifiant et un mot de passe propre à chaque professionnel. Les données personnelles des personnes accompagnées sont accessibles en fonction des droits de chaque professionnel (données administratives, de santé, sociales).

Concernant les données médicales, seuls certains professionnels du dispositif y ont accès (infirmières, secrétaires médicales, médecins).

Le dossier unique informatisé de la personne est accessible à la personne majeure, y compris si elle est sous tutelle, ou à ses représentants légaux. La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée : un accompagnement par un professionnel peut être proposé et recommandé, afin de faciliter la consultation.

Afin d'accéder à son dossier unique informatisé, la personne ou son représentant réalise une demande écrite, signée et datée, auprès du directeur (trice) du dispositif. Le dispositif se doit de répondre dans les 8 jours suivants la demande.

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu et du projet ESMS numérique, les établissements et services médicosociaux se doteront d'un niveau de sécurité supplémentaire dans les mois à venir. Chaque professionnel devra s'identifier de manière unique et sécurisée grâce à son numéro de RPPS+¹⁷.

Le RPPS+ permet d'obtenir une identité numérique qui permettra d'accéder à Ogirys mais aussi au Dossier Médical Partagé (DMP) qui est un dossier numérique de santé. Il permettra également de disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) nominative.

Le logiciel Ogirys présente également des fonctionnalités telles que le module Evènements Indésirables, la gestion des ressources (véhicules, salles), les calendriers, les états de présences, la gestion de la liste d'attente, le dossier de santé partagé, les indicateurs de déficience.

A ce jour, tous les modules ne sont pas investis. Un travail sera engagé afin d'optimiser l'utilisation d'Ogirys et d'alléger l'utilisation du serveur du DIME EUROPE.

Perspectives :

Développer l'utilisation de l'ensemble des fonctionnalités du logiciel Ogirys.

S'appuyer sur la nomenclature SERAFIN PH pour préciser les besoins et les prestations à mettre en œuvre pour chaque personne accompagnée dans le cadre du PPA.

Augmenter le niveau de sécurisation des données personnelles.

¹⁷ Répertoire Partagé des Professionnels de Santé



Prestations proposées


Les prestations des établissements et services sont décrites en s'appuyant sur la nomenclature des prestations directes SERAFIN-PH¹⁸ qui se structurent, comme les besoins, autour de trois grands domaines que sont : les soins, le maintien et le développement des capacités fonctionnelles, l'autonomie et la participation sociale.

Les prestations sont réalisées prioritairement dans le droit commun (inclusion) : école, crèche, loisirs, entreprises, soins... En application du principe de subsidiarité¹⁹, les prestations ne pouvant être réalisées dans le droit commun sont réalisées par les professionnels du dispositif. Seules les prestations SERAFIN-PH qui relèvent des missions du dispositif sont développées dans le présent projet.

Lorsque les prestations décrites ne peuvent être mises en œuvre par les professionnels du dispositif, des partenaires extérieurs sont mobilisés.




L'accompagnement s'appuie sur le recueil des besoins et attentes de la personne et/ou de sa famille, et sur les résultats de toute évaluation menée pour identifier ses capacités.

Prestations pour développer la participation dans la vie quotidienne et dans la société	
<input checked="" type="checkbox"/> Encourager l'autonomie et les apprentissages dans les actes de la vie quotidienne (2.2.1.1)	
	L'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne comprend notamment les actions suivantes : soins de nursing, liés à l'entretien personnel, accompagnements pour prendre soin de sa santé, notamment l'observance thérapeutique, alimentation de la personne (porter les aliments à sa bouche...), mise en œuvre de ses transferts.
Actions	<i>Développer les apprentissages concernant l'hygiène alimentaire et corporelle Soutenir et accompagner la prise de rdv médicaux et/ou paramédicaux Informier et sensibiliser autour de problématiques liées au corps et à la santé Adapter les outils et le cadre spatiotemporel Aider aux choix des vêtements et produits d'hygiène Apporter une aide partielle pour la toilette (guidance verbale ou physique, outils tels que séquentiels) Adapter les repas (texture) et/ou mettre en place des aides techniques</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, infirmière, psychomotricienne, intervenants extérieurs

<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer avec autrui et faciliter les relations (2.2.1.2)	
	L'accompagnement pour la communication et les relations avec autrui comprend les actions visant à encourager, favoriser ou permettre les moyens de communication et les interactions de la personne avec d'autres personnes.
Actions	<i>Développer des supports et outils adaptés et personnalisés (support photo, Makaton, émoticônes, tablette...) Mettre en place des actions auprès des familles pour généraliser les outils de communication / les axes autour de la communication. Mettre en œuvre des prestations thérapeutiques telles que l'orthophonie</i>





¹⁸ Guide descriptif des nomenclatures détaillées des besoins et des prestations Comité stratégique du 27 avril 2018
Mise à jour : décembre 2020 CNSA





¹⁹ « C'est dans le milieu ordinaire et, à défaut, dans le milieu le moins spécialisé possible que tout projet de vie a, sur le long terme, vocation à s'inscrire. » Rapport « Zéro sans solution », Denis PIVETEAU 2014



	<i>Développer des ateliers d'apprentissage et de médiation permettant de comprendre et de réfléchir sur son rapport aux autres et ses émotions (scénari sociaux, groupe de parole). Sensibiliser et accompagner les personnes accompagnées à l'utilisation des réseaux sociaux.</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, orthophoniste, psychologues, intervenants extérieurs (Maison de l'autisme...)
	Les accompagnements du lien avec les proches sont réalisés pour permettre à la personne de créer, maintenir, intensifier ou mettre fin au lien avec ses proches (hors vie familiale, affective et sexuelle).
Actions	<i>Soutenir les interactions avec l'environnement immédiat de la personne (cellule amicale, sociale, culturelle, associative et écologique) Favoriser les relations entre les personnes accompagnées par la participation à des évènements en interne (sorties) ou en lien avec l'environnement Médiatiser les relations entre les personnes accompagnées au quotidien Former l'environnement à la question du handicap (perspective)</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives Accueil de jour et Hébergement pour les relations à l'interne, équipes éducatives Hébergement et SESSAD pour les liens avec l'environnement, psychologues


Perspective :


Construire des actions de prévention par rapport à l'utilisation des réseaux sociaux.








<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner la vie en famille, la vie affective et sexuelle (2.3.3.5)	
	Cette prestation rassemble les accompagnements réalisés dans le contexte de la vie familiale, dans le cadre d'un désir ou d'une situation de parentalité, et dans les situations de vie affective et sexuelle.
Actions	<i>Participation à l'éducation à la VAIS pour chaque personne accompagnée Développer l'éducation à la VAIS pour les personnes autistes de l'unité spécifique (Perspective) Accompagner les personnes vers les dispositifs de droits communs par rapport à la vie affective, intime et sexuelle (planning familial, centre flora Tristan)</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, infirmière, psychologues, intervenants extérieurs
<input checked="" type="checkbox"/> Participer aux activités sociales, aux loisirs, aux activités de jour spécialisées (2.3.3.4)	
	Cette prestation regroupe les accompagnements effectués pour permettre la participation des personnes accompagnées aux activités sociales qui correspondent à leur projet de vie.
Actions	<i>Informar les personnes accompagnées sur l'offre du territoire concernant les loisirs : ESCA'L, séjours adaptés, Mettre en lien des services de soutien et des personnes accompagnées et leurs familles en vue d'une inscription dans des activités de loisirs/sport : Participer à des activités (rythmes signés) et des temps festifs en dehors des temps d'accompagnement de journée Accompagner les personnes au sein des structures de loisirs (espace jeunesse, maison de quartier, événements culturels) Organiser des activités de loisirs ou culturelles au sein du dispositif via un prestataire (cirque) Organiser des activités de loisirs, sportives ou culturelles en dehors du dispositif (Gavroche, projet cinéma, tournoi de sport)</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, assistante de service sociale, intervenants extérieurs


	Cette prestation regroupe tous les accompagnements effectués par un service ou un établissement médico-social, dans la structure, auprès d'une personne pour qu'elle réalise des activités de jour adaptées à ses différents besoins parmi ceux rappelés ci-après et non rattachables aux autres prestations appartenant au domaine 2.3.3 accompagnements pour exercer ses rôles sociaux. Ces activités sont qualifiées et spécialisées, car elles se déroulent dans la structure médico-sociale (établissement ou service).
Action	<i>Participer à des activités d'expression corporelle ou artistique Participer à des activités physiques et sportives adaptées Participer à des activités de développement des habiletés sociales et compétences psychosociales</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : éducateurs sportifs, équipes éducatives
<input checked="" type="checkbox"/> Être autonome pour les déplacements (2.3.4.3)	
	Cette prestation regroupe les accompagnements mis en œuvre pour permettre le maintien et le développement de l'autonomie des personnes dans leurs déplacements
Actions	<i>Développer l'éducation à la sécurité routière (permis piéton, ASSR 1 et 2 avec remise d'attestations) Développer l'apprentissage à la mobilité dans les transports en commun par des accompagnements individuels et/ou collectifs Informar les personnes accompagnées sur le permis de conduire</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, enseignants

<input checked="" type="checkbox"/> Prendre des décisions adaptées à la situation et pour la sécurité (2.2.1.3)	
	Cette prestation recouvre un ensemble d'actions réalisées pour permettre à la personne de prendre des décisions visant à garantir sa sécurité et/ou celle des autres.
Actions	<i>Adapter les locaux et les espaces aux besoins des personnes accompagnées, les identifier Faire porter les EPI (équipement de protection individuel) lors de certaines activités techniques Mettre en place des outils : roue des émotions, emploi du temps adaptés et affichés, fiche de prévention active Utiliser les salles de retrait et d'apaisement (hors et sous contrainte selon le protocole) Mettre en place des scénarios sociaux et des outils (téléphone portable pour un déplacement en autonomie) Mettre en œuvre des actions de prévention par rapport aux accidents domestiques (en VSPC) et aux réseaux sociaux</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, équipe thérapeutique



Prestations pour mener une vie d'élève (2.3.3.1)	
	Cette prestation rassemble tous les accompagnements effectués auprès d'un élève pour répondre aux besoins transversaux en matière d'apprentissage. Elle comprend également l'appui et l'accompagnement pour l'orientation professionnelle et la recherche de stages liés à la formation.
Actions	<i>Mettre en œuvre les apprentissages scolaires selon le référentiel EN Diversifier les modes opératoires pour faciliter les apprentissages scolaires (classe atelier) Proposer des temps de découverte dans le milieu ordinaire et adapté (stage) Expérimenter des apprentissages professionnels dans le milieu professionnel et adapté (stages) Mise en œuvre d'apprentissage techniques (acquisition de savoir être et de savoirs et savoirs faire) Soutenir les écoles et centre de formation dans la compréhension des besoins de la personnes (PEC partagée, soutien par le SESSAD, stage en vue d'une réorientation)</i>

	Visites d'entreprises ordinaires ou en milieu protégé
	Ces prestations sont réalisées par : enseignants, équipes éducatives, thérapeutes



Prestations pour préparer la vie d'adulte	
<input checked="" type="checkbox"/> Préparer la vie professionnelle (2.3.3.2)	
	Cette prestation rassemble tous les accompagnements effectués auprès d'une personne en situation d'exercice professionnel pour répondre aux besoins transversaux qu'elle rencontre pour intégrer un travail/emploi et à ses besoins transversaux en matière d'apprentissage.
Actions	<i>Accompagner vers des dispositifs de recherche d'emplois (pôle emploi, cap emploi, missions locales) Réaliser des candidatures vers les entreprises adaptées (EA), ESAT, entreprises</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipe éducative et conseillers en insertion professionnelle
<input checked="" type="checkbox"/> Vivre dans un logement (2.3.2.1)	
	Cette prestation recouvre les accompagnements réalisés pour permettre à la personne d'acquérir un logement, de le meubler, de maintenir ou développer des habitudes de vie, comportements et compétences lui permettant de vivre dans un logement.
Actions	<i>Expérimenter la vie collective en internat Expérimenter la vie en studio Expérimenter la vie en institution (stage en FV, FH) Accompagner des transitions vers les FJT ou logement autonomes (internat, SESSAD) Informar les personnes accompagnées sur les dispositifs existants (FH, FV, habitat inclusif, FJT)</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, conseillers en insertion professionnelle, assistante de service sociale
<input checked="" type="checkbox"/> Accomplir les activités domestiques (2.3.2.2)	
	Cette prestation comprend les accompagnements visant à permettre à la personne d'accomplir des activités domestiques ou d'y participer, que le logement soit autonome, en gestion médico-sociale, en établissement... Les activités domestiques correspondent à l'entretien de la maison et à l'alimentation de ses occupants (faire les courses, le ménage, préparer les repas, gérer les poubelles).
Actions	<i>Participer aux activités « cuisine familiale » sur l'accueil de jour ou sur la maison Trémur Participer à la réalisation des repas à l'internat Faire une liste de courses Se rendre dans un magasin pour effectuer les courses Gérer une somme d'argent confiée par les éducateurs pour les courses Réaliser l'entretien des locaux ou de sa chambre (internat)</i>
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives
<input checked="" type="checkbox"/> Exercer des mandats électoraux, la représentation des pairs et la paire-aidance (2.3.3.6)	
	Il s'agit des accompagnements permettant à la personne d'exercer ses mandats électoraux, de représenter ses pairs, par exemple dans le cadre d'instances de la démocratie sanitaire, mais également d'être pair-aidante, de soutenir d'autres personnes en situation de handicap.

Actions	Informer les personnes accompagnées sur le droit de vote Elire les représentants des personnes accompagnées au CVS Elire le président du CVS Être tuteur d'une personne accompagnée (journée contact, activité éducative...) Participer à des groupes de parole Accompagner les personnes accompagnées à faire du bénévolat (opération brioche, forum...) Organiser des rencontres entre familles (perspective)
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives



Prestations concernant les droits et les ressources (2.3)
 Ouverture des droits (2.3.5.1)

	Les accompagnements pour l'ouverture des droits rassemblent l'ensemble des actions effectuées auprès de la personne afin de s'assurer que celle-ci bénéficie de l'ensemble des droits, allocations et aides auxquels sa situation lui permet de prétendre.
Actions	Informer les personnes accompagnées et leurs familles sur leurs droits Accompagner les personnes accompagnées et leurs familles dans la mise en place des droits (aide à la prise de rdv, accompagner à la CAF...)
	Ces accompagnements sont réalisés par : assistante de service sociale


 Gestion des ressources (2.3.5.2)




	Les accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources sont réalisés pour favoriser l'autonomie des personnes dans la gestion de leurs ressources, quelle que soit la nature de celles-ci.
Actions	Apprendre à gérer un budget lors des activités éducatives VSPC Appréhender les différents services (GDF, EDF, CPAM...) utiles à la vie en autonomie (VSPC) Expérimenter la gestion de la monnaie (course) Accompagner les jeunes majeurs sur les démarches en lien avec la gestion du budget (ouverture compte, ...). Lien avec les mandataires judiciaires
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, assistante de service sociale

 Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes (2.3.5.3)

	Cette prestation recouvre les accompagnements pour informer et conseiller les bénéficiaires potentiels de l'existence des mesures de protection juridique des majeurs et les accompagner si nécessaire dans les démarches afin de mobiliser les mesures de protection adaptées.
Actions	Organiser un temps d'informations annuelles sur les mesures de protection pour les personnes accompagnées et leurs familles Informer les personnes des mesures durant les temps de VSPC Rencontrer l'assistante de service sociale (personnes accompagnées, familles) Accompagner les personnes au tribunal
	Ces accompagnements sont réalisés par : équipes éducatives, assistante de service sociale, partenaires (CJC, UDAF)

Prestations pour la santé, la rééducation et la réadaptation (2.1.1 et 2.1.2)

	Prestations de soins somatiques et psychiques à visée préventive, curative ou palliative, dont les soins bucco-dentaires ;
---	--

Actions	Mettre en œuvre des accompagnements psychologiques individuels (suivis psychologiques, évaluations psychologiques, remédiation cognitive) ou collectifs (groupe de parole, ateliers à visée préventive ou thérapeutique telles que prévention dentaire, éducation à la VAIS). Organiser des actions de dépistage (ACSODENT) Effectuer les suivis de santé (visites médicales, suivi du poids, suivi des rdv extérieurs) Accompagner l'accès à la santé (prise de rdv et/ou accompagnement physique vers généraliste, CMP, psychiatres libéraux, centre de santé sexuel, pharmacie) Coordonner les soins avec les partenaires Effectuer des soins quotidiens Gérer la pharmacie et la préparation des piluliers Gérer les dossiers médicaux des personnes accompagnées
	Ces soins sont réalisés à titre principal par : infirmière, psychologue, équipe éducative, intervenants extérieurs (médecins généralistes, psychiatres libéraux ou en CMP)
	Prestations de rééducation et de réadaptation fonctionnelle à visées préventive, curative et palliative.
Actions	Mettre en œuvre des séances de psychomotricité et d'orthophonie S'assurer et coordonner la mise en œuvre d'adaptations si besoin (podo-orthésiste pour chaussage adapté...) Faire réaliser des bilans en fonction des observations (ergothérapie) Faire du lien avec les partenaires (médecin de rééducation, orthophoniste...)
	Les prestations de rééducation et de réadaptation fonctionnelle sont réalisées par : psychomotricienne, infirmière, intervenants extérieurs (orthophoniste, ergothérapeute, podo-orthésiste)

Perspectives :

Harmoniser le canevas de l'écriture des projets d'ateliers et d'activités pour une mise en sens commune et modéliser un partage commun dans le serveur du DIME EUROPE pour servir d'appui aux pratiques professionnelles.

Modes d'accompagnement

Le fonctionnement en dispositif intégré médicoéducatif permet, au regard de l'agrément, de proposer différentes prestations d'accompagnement aux personnes :

- Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire
- Hébergement
- Prestations en milieu ordinaire

Les prestations d'accompagnement sont évolutives dans le temps en fonction des besoins et attentes de la personne. Elles peuvent aussi être réalisées conjointement. L'objectif est de permettre des parcours souples, sans rupture, évolutifs et en lien avec le milieu ordinaire autant que possible.

Différents pôles ou services mettent en place ces prestations selon des modalités d'accueil et d'accompagnement différents.

Le projet de chacun de ces pôles ou services éducatifs, ainsi que les services transversaux (service thérapeutique, unité d'enseignement, service insertion/ social, service sport) est décrit en annexe (*Annexe Descriptif Pôles/ Services*).

Pour chaque service est indiqué le profil des personnes accompagnées, la mission du service, ses principaux objectifs d'accompagnement, ses moyens et perspectives.

Le dénominateur commun des pôles ou services en sera la finalité suivante :

Chaque pôle a pour finalité de favoriser le développement intellectuel, l'autonomie maximale quotidienne de la personne, son épanouissement et son insertion sociale et/ou professionnelle. Ainsi que le soutien à la famille et entourage de la personne.

5.1. Préparer la sortie et favoriser la continuité du parcours

Le DIME accompagne les adolescents et jeunes adultes vers leur projet de vie et leur transition vers le secteur adulte.

La majorité des personnes accompagnées sort du dispositif autour des 20 ans, vers le milieu ordinaire de travail ou vers le milieu protégé avec ou sans travail.

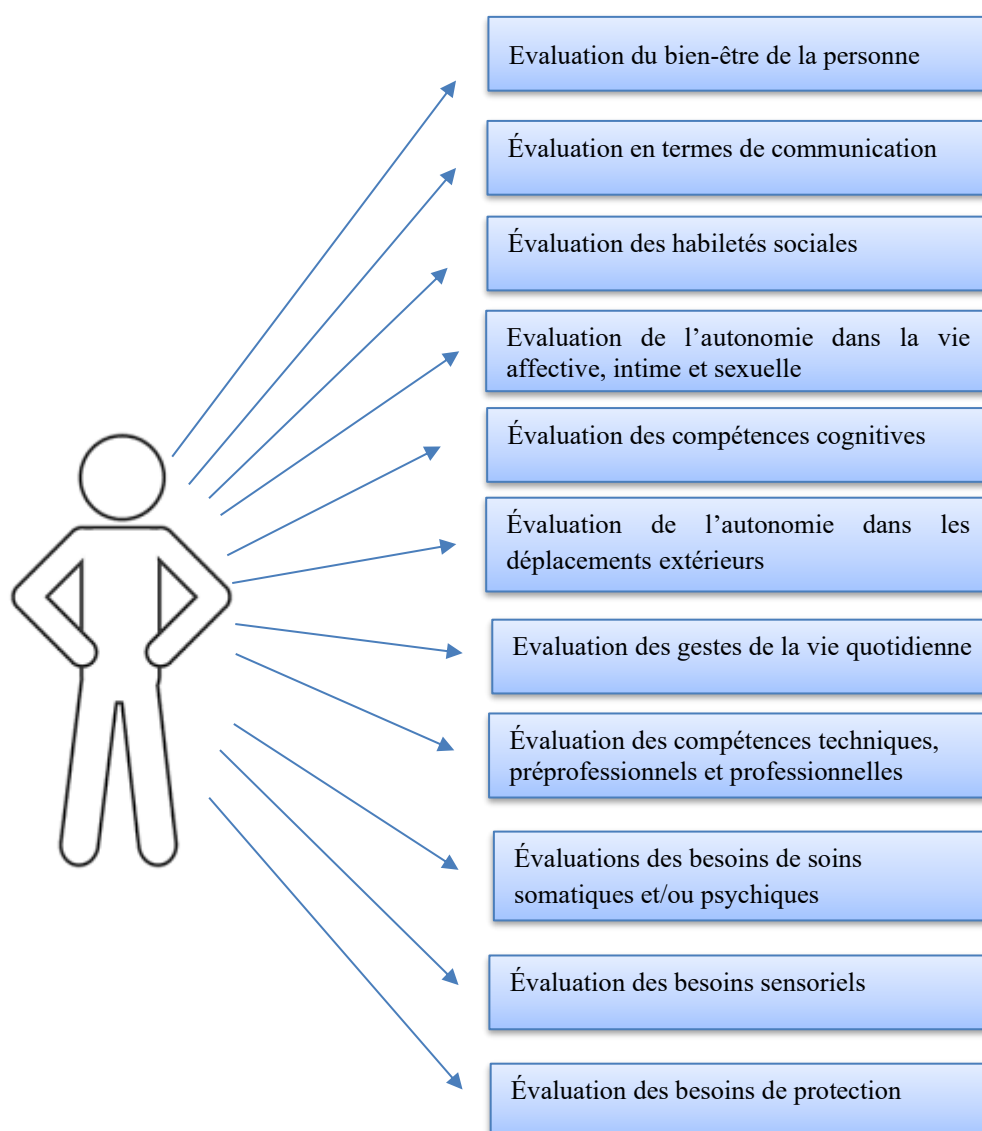


L'orientation vers le secteur adulte se prépare tout au long du parcours de la personne accompagnée au sein du DIME EUROPE par différents temps individuels ou collectifs : activités quotidiennes ou hebdomadaires, rencontres avec les professionnels (coordinateur de projet, assistante de service sociale, conseiller en insertion), temps d'information sur les structures adulte, visites d'établissement...

Le souhait de la personne accompagnée et l'évaluation de ses compétences permettront de déterminer son orientation. Les temps de stage et les bilans de stage viennent compléter le cheminement et la réflexion sur l'orientation.

La réflexion concernant le projet de vie associe la personne accompagnée et ses proches.

Au cours du parcours, l'évaluation des compétences permettra de réfléchir et déterminer le projet de vie de chaque personne.



Des projets de formation entraînent parfois des sorties des services d'accueil de jour avant l'âge des 20 ans. Certaines personnes ont la volonté d'être scolarisés partiellement ou complètement en milieu ordinaire. Des partenariats avec des écoles ou centre de formation et le

fonctionnement en dispositif intégré médicoéducatif doivent permettre d'accompagner ces projets en sécurisant le parcours de la personne.

6. FONCTIONNEMENT ET PILOTAGE

6.1. Professionnels et compétences mobilisées

Composition de l'équipe

L'équipe éducative est composée de moniteurs éducateurs, d'éducateurs spécialisés, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés et d'éducateurs sportifs.

Ces professionnels accompagnent les personnes dans le développement de leur épanouissement, de leur autonomie quotidienne, de leur savoirs-faires professionnels et de leur insertion dans la société.

Les éducateurs sportifs soutiennent le développement d'aptitudes motrices et physiques et participent au développement de la santé en travaillant sur différents cycles d'apprentissage tout au long de l'année. Ils organisent également un temps de multisport sur la base du volontariat et des participants à des rencontres inter établissements.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de l'Education Nationale.

Les enseignants soutiennent l'acquisition des apprentissages scolaires fondamentaux. Ils participent également à la construction des projets scolaires en dehors de l'institution.

L'équipe thérapeutique est composée d'une psychomotricienne, d'une infirmière, de psychologues. Les postes d'orthophoniste et de psychiatre sont restés vacants pendant plusieurs années. Leurs temps ont été remplacés par une augmentation du temps de psychologue et le recours à des prestations libérales (conventions avec des orthophonistes libéraux). L'équipe thérapeutique accompagne les personnes dans leurs besoins de soins somatiques et psychiques. Les thérapeutes réalisent également des évaluations (évaluations psychologiques, psychométriques, fonctionnelle, sensorielles...) participant à la compréhension du fonctionnement de la personne et à l'évaluation de ses besoins. Ces évaluations guident les équipes éducatives et pédagogiques dans les propositions d'accompagnement faites aux personnes. Elles peuvent également participer à l'établissement de diagnostic.

L'équipe insertion-social est composée d'une assistante de service sociale et de deux conseillers en insertion.

L'équipe administrative est composée d'un agent d'accueil, d'une secrétaire et d'une assistante de direction. L'équipe administrative participe à l'accueil des personnes, familles et partenaires. L'équipe administrative gère les dossiers des personnes, les relations et la communication avec les familles et les ressources humaines en lien avec la direction.

L'équipe technique et d'entretien est composée d'un agent technique, d'un ouvrier d'entretien et d'agents de service intérieur. Ces agents concourent au maintien de la sécurité des personnes et des bâtiments, à l'entretien des locaux et aux transports des personnes.

L'équipe de direction est composée d'une directrice et de trois responsables de service. Elle concourt à mettre en œuvre les orientations du projet associatif, du projet de pôle et du projet de dispositif. Elle garantit l'organisation du dispositif, la sécurité des personnes

accompagnées et des professionnels, la qualité d'accompagnement et le soutien aux différentes équipes.

Un organigramme du DIME EUROPE est présenté en annexe (*Annexe Organigramme*).

L'analyse des pratiques

Les professionnels accompagnant les personnes bénéficient de temps d'analyse des pratiques avec un intervenant extérieur à raison de 5 séances/an. Sept groupes de professionnels correspondants aux différents pôles et services éducatifs, auxquels s'adjoignent les professionnels transversaux, sont organisés. L'évolution vers une organisation différente mixant les professionnels des pôles a déjà été abordée. Cette perspective a permis de soulever des avantages et des freins au changement.

La supervision

Les professionnels de l'Unité Spécifique (*Annexe Descriptif Pôles/Services*) bénéficient de supervision par un intervenant extérieur au rythme d'une journée tous les deux mois environ. La supervision soutient les professionnels du service dans la mise en place des techniques d'éducation structurée pour les personnes avec TSA, cela au moyen de temps d'observation et d'échange avec l'équipe. Elle permet également la construction de préconisations individuelles par personne accompagnée et la réflexion conjointe quant aux comportements problèmes. Des personnes avec TSA sont également accompagnées par d'autres pôles/services. Une réflexion sur le soutien aux professionnels des autres services devra donc être engagée.

Le droit d'expression des salariés

L'ensemble des professionnels du dispositif bénéficient de deux réunions annuelles mises en œuvre sur les temps institutionnels. L'expression des salariés porte sur

- Le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail
- La définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail, l'organisation de l'activité et la qualité de la prestation au sein de leur unité de travail

Les représentants de proximité

Deux représentants de proximité sont élus au sein du DIME EUROPE. Ils assurent une permanence une fois/semaine au sein du dispositif pour l'ensemble des professionnels afin de recevoir leurs questions/préoccupations. Ils peuvent solliciter le directeur (trice) du dispositif dans le cadre du dialogue social.

Les représentants de proximité participent également aux réunions des représentants de proximité de pôle assurées par la direction du pôle ISAS.

6.2. Organisation du travail en équipe

TYPE DE REUNION	OBJECTIFS
<p>Réunion pluridisciplinaire :</p> <p><u>Fréquence</u> : Une fois par semaine</p> <p><u>Participants permanents</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipe éducative • Chef(fe) de service • Enseignant(e) spécialisé(e) le cas échéant • Psychologue • Educateur(trice) Sportif(ve) (permanent et/ou occasionnelle selon les pôles) <p><u>Ponctuellement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(e)s en Insertion • Infirmier(e) • Assistant(e) de Service Social(e) • Psychomotricien(ne) • Psychiatre (sanitaire, libéral) • Orthophoniste (libéral) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre des informations institutionnelles descendantes et ascendantes. • Aborder et analyser la situation clinique des personnes (individuellement). • Réfléchir en équipe sur la dynamique de groupe du pôle. • Développer des pistes de travail et déterminer des actions éducatives.
<p>Réunion Organisationnelle :</p> <p><u>Fréquence</u> : Une fois par semaine</p> <p><u>Participants permanents</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipe Educative 	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger et travailler autour de la mise en place d'outils. • Mutualiser et harmoniser les regards professionnels sur une situation. • Gestion des remplacements. • Diffusion de l'information des points traités en réunion de coordination et en coordination avec le chef de service. • Révision des emplois du temps. • Réflexion et retour écrit sur des demandes institutionnelles. • Organisation d'évènements particuliers. • Passage d'informations sur les groupes de travail, sur les commissions et sur les objectifs définis en R1.
<p>Réunion Chef de service éducatif :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les situations d'équipe et des personnes accompagnées à court terme.

<p><u>Fréquence</u> : Une fois par semaine</p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef(fe)s de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les questionnements et échange d'expériences. • Mettre des points à l'ordre du jour pour la réunion de direction. • Traiter et mettre en œuvre les décisions prises en réunion de direction. • Travailler la cohésion d'équipe des chefs de service.
<p>Réunion de direction :</p> <p><u>Fréquence</u> : Une fois par semaine</p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur(trice) • Chef(fe)s de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'établissement sur certains points : <i>Situation RH</i> <i>Situation des personnes accompagnées</i> <i>Projet institutionnel, organisation des pôles/ services</i> <i>Budget</i> <i>Autres informations descendantes et ascendantes</i> • Animer et organiser la vie de l'établissement. • Harmoniser les pratiques professionnelles des pôles et de l'équipe de cadre. • Réfléchir sur les axes d'amélioration et perspectives de travail.
<p>Conseil des Maîtres :</p> <p><u>Fréquence</u> : Une à deux fois par période</p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignant(es) • Directeur(trice) : une fois/période 	<p>Entre enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanger sur les outils et pratiques pédagogiques. • Echanger sur les élèves. <p>Avec le directeur(trice) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanger sur l'organisation pédagogique, matérielle et administrative de l'UE (edt, organisation des classes par pôle, organisation des temps de travail, achats, mise en œuvre d'outils...).
<p>Réunion thérapeutique</p> <p><u>Fréquence</u> : Tous les 15 jours</p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Directeur(trice)</u> • <u>Psychologues</u> • <u>Psychomotricien(ne)</u> • <u>Infirmier(ère)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les orientations associatives et/ou institutionnelle • Faire évoluer le projet de l'équipe thérapeutique • Partager des situations cliniques • Réfléchir aux besoins de formations et d'outils d'évaluation
<p>Réunion de coordination stages filés :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger sur : Les demandes de stage Les conventions de stage

<p><u>Fréquence</u> : Une fois par semaine</p> <p><i>Avec prolongation si besoin et si les professionnels sont disponibles.</i></p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(e)s en Insertion • Chef(fe) de service du Pole Projet <p>Coordinateur(trice) du Pole Projet</p>	<p>Les bilans de stage</p> <p>Les personnes accompagnées du pôle projet.</p> <p>La connaissance ou non des lieux de prospection</p> <p>Les visites d'entreprise, EA et ESAT</p> <p>Les informations complémentaires sur les personnes (savoir-être et savoir-faire)</p> <p>L'autonomie de déplacement</p> <p>La capacité à prendre le bus et faisabilité</p> <p>L'expérimentation des trajets de cars et bus (domicile ou stages)</p>
<p>Réunion insertion sociale :</p> <p><u>Fréquence</u> : Une fois toutes les 6 semaines</p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller(e)s en Insertion • Assistant(e) de Service Social(e) • Chef(fe)s de service • Directeur(trice) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions liées à l'insertion professionnelle et sociale • Réfléchir aux difficultés liées aux orientations de manière générale • Echanger sur le développement des partenariats et valider les partenariats à développer
<p>Réunion de coordination :</p> <p><u>Fréquence</u> : Une fois par semaine</p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur(trice)s d'équipe • Chef(fe)s de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les remplacements • Informer les coordinateurs de certains points les concernant • Recueillir les points de vigilance et d'interrogations de l'équipe • Travailler la transversalité au sein du dispositif IME (activités, temps commun tels que la gestion de la cour...)
<p>Réunion générale :</p> <p><u>Fréquence</u> : Une fois par période</p> <p><u>Participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des professionnels du dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les équipes au sujet des évolutions associatives, institutionnelles, des services et des projets spécifiques • Transmettre les nouvelles procédures • Partager d'informations suite aux formations continues • Echanger sur certaines thématiques liées à l'institution
<p>Réunion commission/groupe de travail</p> <p><u>Fréquence</u> : variable selon la commission/groupe de travail</p> <p><u>Participants</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter une thématique priorisée par la direction à partir des propositions des professionnels et de l'équipe de direction

<i>L'ensemble des professionnels du dispositif selon une planification validée par l'équipe de direction (constitution des groupes et dates)</i>	
--	--

Perspective :

Questionner la mise en œuvre d'une instance de réflexion transversale sur les pratiques professionnelles/ situation critiques.

6.3. Fonctions logistiques

Localisation du site : L'Accueil de jour et le service de Prestations en milieu ordinaire (SESSAD) sont situés en ville, aux Ponts de Cé, ville de la première couronne angevine. La prestation Hébergement (internat) est organisée sur la commune de Mûrs-Erigné, a une quinzaine de kilomètres du centre d'Angers et a une dizaine de kilomètres de l'accueil de jour.	
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transports en commun : deux lignes de bus (3 et 8), les arrêts de bus sont situés à proximité de l'accueil de jour. La ligne 3 permet de se rendre de l'internat vers l'accueil de jour. Le tramway est accessible en bus.
Proximité des services, commerces et équipements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres commerciaux, salle de sport, piscine, médiathèques, structures de loisirs, services de santé sont rapidement accessibles à pied, en véhicules ou par les transports en commun.

Types de locaux	<p>Accueil de jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des salles d'accueil et d'activités éducatives organisées géographiquement par pôles éducatifs (dont une salle snoezelen) - Un secteur Unité d'Enseignement avec 4 classes et une bibliothèque - Un secteur thérapeutique avec l'infirmier, bureaux, salle de psychomotricité - Des ateliers techniques (ateliers bois, sous traitance, espaces verts et horticulture, cuisine pédagogique...) - Un pôle administratif avec l'accueil de l'institution, les bureaux des secrétaires, des cadres de direction et du service insertion-social - Une salle de réunion - Un salon des familles - Un self et une cuisine mise à disposition de RESTORIA, prestataire de service - Une salle du personnel - Une lingerie - Un atelier de maintenance pour les agents techniques et d'entretien - Un garage pour les véhicules de service - Un gymnase et du plateau technique sportif - Une cour et un parking <p>Maison d'expérimentation (« Maison Trémur ») située sur le site de l'internat, utilisée dans le cadre des activités de jour ou d'hébergement. Elle comprend :</p>
------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Une cuisine équipée - Une salle à manger - Des sanitaires (wc, salle de douche et salle de bain) - Des salles d'activités <p>Service Prestations en milieu ordinaire (SESSAD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bureau mutualisé pour les éducatrices - Les locaux des autres professionnels sont mutualisés avec l'accueil de jour <p>Hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un internat collectif - Deux studios <p><u>L'internat collectif :</u></p> <p>A l'étage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 unités de vie collective ; chaque unité comprenant une partie nuit avec des chambres doubles ou individuelles, une salle de douche et une salle de bain, une cuisine et une salle à manger - un hall d'entrée avec des affichages destinés aux personnes. - une salle d'activité commune pour les 3 unités de vie - un jardin et une terrasse <p>Au sous-sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un hall avec un billard et un babyfoot - Une salle pour la mise en œuvre d'activités - Un bureau pour la responsable de service - Un bureau pour les éducateurs - Une infirmerie - Une lingerie (relais de stockage du linge sur l'une des unités collectives) - Un local d'entretien - Un garage <p><u>Les studios</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pièce de vie avec cuisine ouverte - Une salle de bain avec toilettes <p>Les deux studios sont adossés à l'internat collectif.</p> <p>En fonction des besoins, certaines activités peuvent se dérouler en dehors des locaux dans le cadre de conventionnement.</p>	
Mises à disposition d'autres ressources matérielles	15 véhicules de service sont utilisés pour l'ensemble du dispositif. La location de véhicules auprès du prestataire qui assure le transport quotidien des personnes permet de répondre aux besoins ponctuels.	
Hygiène des locaux	<input checked="" type="checkbox"/> En interne	<input checked="" type="checkbox"/> Recours à un prestataire : vitrerie de l'internat et de l'accueil de jour
Entretien général (électricité – peinture - petites réparations...)	Agent technique et ouvrier d'entretien	

Maintenances des équipements et contrôles obligatoires des installations		<ul style="list-style-type: none"> - Assurés par les prestataires (SICLI, VERITAS...) - Suivi et organisation des rdvs de maintenance assurés par l'agent technique
Entretien des espaces verts et de tous les espaces extérieurs	<input checked="" type="checkbox"/> En interne Accueil de jour et hébergement : L'entretien des espaces verts et espaces extérieurs est assuré par l'agent technique et l'ouvrier d'entretien. Dans le cadre des activités espaces verts, les personnes encadrées par les ETS participent à l'entretien de espaces verts	<input checked="" type="checkbox"/> Recours à un prestataire : Pour certaines travaux ponctuels (désherbage, élagage) ESAT ADAPEI/ autre prestataire
Entretien des véhicules	<input checked="" type="checkbox"/> En interne Pour les petits travaux (changement d'essuis glace, rayures sur carrosserie...)	<input type="checkbox"/> Recours à un prestataire : Garagiste de proximité pour vidange, contrôle technique, travaux de réparation...

Restauration :

Mode de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> Recours à un prestataire : Accueil de jour : La restauration est assurée par le prestataire extérieur RESTORIA, en liaison froide. La prise des repas est organisée dans le cadre d'un self. <input checked="" type="checkbox"/> Cuisine sur place Accueil de jour : D'autres modalités de restauration existent dans le cadre des activités (cuisine familiale, pique-nique...) Hébergement : Les repas sont confectionnés quotidiennement par les éducateurs et les personnes selon leurs capacités dans le cadre des apprentissages quotidiens.
Commission menus	Accueil de jour : Une éducatrice et l'infirmière élaborent les menus chaque semaine sur la base des propositions du prestataire. Internat : Les menus sont élaborés par l'équipe éducative avec les personnes dans un objectif éducatif. Les professionnels sont garants de l'équilibre alimentaire.

Entretien du linge :		
Mode de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> En interne	<input type="checkbox"/> Recours à un prestataire :
Linge pris en charge	<p>L'entretien du linge sur l'accueil de jour et sur l'internat concerne le linge de l'institution (linge de lit, de maison, vêtements professionnels). L'entretien est effectué par les agents de service intérieur.</p> <p>Sur l'internat, l'entretien du linge des personnes peut se faire dans le cadre des apprentissages liés à la vie quotidienne. Le linge des personnes est ramené chaque semaine au sein des domiciles familiaux ou structures de type MECS.</p>	
Transports :		
Transports domicile - Accueil de jour - Hébergement	<p><input checked="" type="checkbox"/> Moyens de transport de l'ESMS</p> <p>Accueil de jour :</p> <p>Un prestataire mis en place par le dispositif assure les transports des personnes qui ne peuvent se déplacer par leurs propres moyens (famille, transport en commun).</p> <p>Internat :</p> <p>Les internes utilisent les transports en commun entre l'accueil de jour et l'internat. A défaut, ils sont emmenés par les éducateurs de l'internat le matin et par un agent d'entretien le soir.</p> <p>Les personnes accompagnées dans le cadre des prestations en milieu ordinaire viennent en autonomie ou sont véhiculés par les professionnels dans le cadre d'activité.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transports en commun, transports familiaux</p> <p>Dès que les capacités de la personne le permettent, les transports en commun sont privilégiés pour les allers-retours domicile-accueil et pour les accueils sur l'internat.</p>	
Transports liés aux prestations de soins	<p>Pour les personnes en accueil de jour ayant une prise en charge en CMP, les transports sont organisés et financés pour moitié par le dispositif pour moitié par le CMP. Le transport des personnes bénéficiant de prises en charge en libérale en orthophonie est à la charge des familles.</p>	

Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	Dans le cadre du développement de l'autonomie, des ateliers encadrés par les éducateurs visent à permettre aux personnes d'appréhender les transports en commun (bus, tramway, train)
--	---

6.4. *Communication*

La communication interne

La communication institutionnelle passe par :

- Des temps institutionnels (réunions générales, journées institutionnelles)
- Des réunions hebdomadaires d'équipe pluridisciplinaire
- Des communications écrites (mails, notes de service, power point...)
- Un serveur permettant à la fois le partage d'outils et d'informations organisationnels et l'archivage des communications institutionnelles et des comptes rendus des réunions pluridisciplinaires. Des droits d'accès permettent de donner accès aux dossiers selon les catégories professionnelles.

Perspective :

Améliorer la communication au sein du DIME EUROPE en optimisant l'utilisation du serveur.

La communication externe :

- Le site internet de l'institution comprend des informations sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution.
- Le « fil d'actualité » du site internet permet de communiquer régulièrement sur des événements ponctuels et de mettre en valeur les capacités des personnes et les accompagnements des professionnels. Les médias locaux sont présents sur certains de ces événements. Le fil d'actualité permet de diffuser les articles écrits par ces médias.
- Le magazine Regards Croisés : édité deux fois par an, ce magazine associatif diffuse des informations associatives et met en avant le fonctionnement et les projets des différents services et établissements de l'association. Ce magazine est transmis à tous les établissements et services pour mise à disposition auprès des personnes accompagnées et des professionnels. Il est également transmis aux familles et adhérents. Le DIME Europe y publie régulièrement des articles sur ses projets.
- Des plaquettes d'information à destination des familles et partenaires actualisées (Internat, dispositif IME, ULIS médico-sociale)
- Les supports institutionnels de communication envers les familles, partenaires (courriers, signature mail, cartes professionnelles...) ont été modifiés courant 2023 pour identifier l'institution sous le terme de « Dispositif IME EUROPE ».

Perspective :

Améliorer la communication au sein du DIME EUROPE en actualisant certaines plaquettes et le site internet de l'institution.

6.5. Amélioration continue de la qualité

7. Date de la dernière évaluation externe	2024
Date de la dernière évaluation interne	2018
Modalités de mise en œuvre	<p>Dans une volonté de poursuivre le questionnement de notre accompagnement, de valoriser les pratiques existantes et de faire vivre la démarche qualité au sein du dispositif, une cellule qualité a vu le jour en septembre 2023.</p> <p>Elle se compose d'un correspondant qualité (professionnel éducatif), d'une secrétaire de direction, et d'un responsable de service et du directeur (trice).</p> <p>Un temps est dédié au correspondant qualité chaque semaine pour qu'il mène ses missions sur l'établissement :</p> <div data-bbox="667 824 1166 1326" data-label="Diagram"> <pre> graph TD A[Participer à la mobilisation et la motivation des professionnels autour des projets qualité (soutien méthodologique)] B[Participer à la planification, l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi de la démarche qualité] C[Garantir la continuité de la démarche, en termes d'animation et de traçabilité] D[Assurer le suivi technique de la démarche (administratif, logistique, documentation...)] A --- B B --- D D --- C C --- A </pre> </div>

La démarche qualité de l'établissement s'inscrit dans un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) et est retranscrit dans le logiciel ARSENE. Ce PACQ est régulièrement actualiser.

Le DIME EUROPE a été évalué en janvier 2024 dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation construit par la HAS²⁰ qui s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée.

L'un des enjeux de la cellule qualité et de l'équipe de direction dans les prochaines années sera de mettre en lumière et de formaliser l'ensemble des pratiques et méthodes d'accompagnement garantissant une prise en charge de qualité selon notamment les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS.

²⁰ Haute Autorité de Santé

7. PERSPECTIVES

- ▶ Perspective 1 : Développer le fonctionnement en dispositif intégré médicoéducatif
- ▶ Perspective 2 : Développer des projets inclusifs en lien avec l'Education Nationale (Externaliser UE pour les plus jeunes-14-16 ans/ Poursuivre le développement de l'ULIS médico-sociale du lycée Paul Emile Victor)
- ▶ Perspective 3 : Formaliser un projet institutionnel d'éducation à la VAIS (Vie Affective, Intime et Sexuelle)
- ▶ Perspective 4 : Accompagner l'usage du numérique chez les personnes accompagnées dans ses aspects positifs et négatifs
- ▶ Perspective 5 : Acter le passage à la majorité des personnes accompagnées
- ▶ Perspective 6 : Développer l'accessibilité des outils/documents pour les personnes accompagnées et l'entourage
- ▶ Perspective 7 : Favoriser l'expression et diversifier la participation de l'entourage et des représentants légaux à la vie de l'institution
- ▶ Perspective 8 : Elargir la réflexion éthique au sein d'espaces autres que les réunions pluridisciplinaires
- ▶ Perspective 9 : Actualiser les procédures d'admission et d'accueil
- ▶ Perspective 10 : Améliorer la communication interne et externe au sein du DIME
- ▶ Perspective 11 : Développer les fonctionnalités d'Ogirys
- ▶ Perspective 12 : Inscrire le dispositif IME dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

Ces perspectives font l'objet de fiches action présentées en annexe du présent document (*Annexe Fiches Action*).

8. ANNEXES

MISSIONS

IME (institut médico-éducatif)	
<p>L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.</p> <p>Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.</p> <p>Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :</p> <p>1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;</p> <p>2° Les soins et les rééducations ;</p> <p>3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;</p> <p>4° L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement.</p>	<p>Articles D312-11 à D312-58 du CASF</p>
SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)	
<p>L'action du SESSAD est orientée, selon les âges, vers :</p> <p>1° L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;</p> <p>2° Le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.</p> <p>Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent.</p>	<p>Articles D312-55 à D312-58 du CASF</p>
<p>Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux</p>	
AUTRES	

UEMA / UEEA	<p>UEMA : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20</p> <p>UEEA : Code de l'action sociale et des familles, article D312-10-6,1er et 2ème alinéa. Code de l'éducation, article D351-4, 1er alinéa.</p> <p>Circulaire N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017</p> <p>Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017)</p> <p>Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017)</p> <p>Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement (2018-2022)</p>
EMAS	<p>La mise en place de ces équipes vise à apporter aux établissements scolaires et leurs professionnels, l'appui de l'expertise existant au sein des ESMS grâce à des professionnels mobilisés à cet effet.</p> <p>Circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap</p> <p>Circulaire N° DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 relative au cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap</p>
Modes d'accueil et d'accompagnement	
<p><i>« Les établissements et services sociaux et médico-sociaux délivrent des prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge. Ils assurent l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat »</i></p>	Article L312-1 I. dernier alinéa CASF

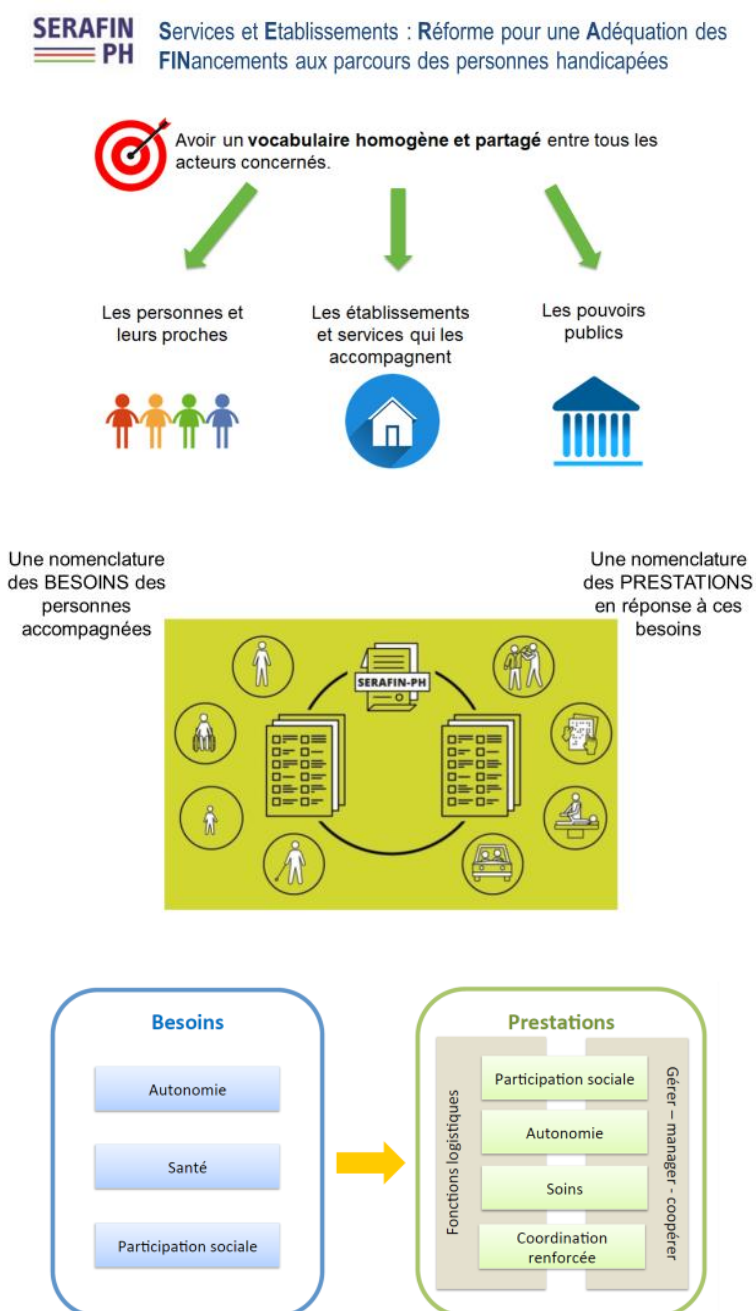
SERAFIN-PH

La réforme SERAFIN-PH concerne les établissements et les services pour les personnes handicapées en France. L'argent va être donné autrement aux établissements et aux services.

L'équipe qui s'occupe de la réforme SERAFIN-PH a fait deux nomenclatures.

Une nomenclature c'est un dictionnaire.

Ces nomenclatures listent les besoins des personnes handicapées et les accompagnements.



Nomenclature des besoins

<p>1.1 et 1.1.1 - Besoins en matière de santé somatique ou psychique</p> <p>1.1.1.1 - Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux</p> <p>1.1.1.2 - Besoins en matière de fonctions sensorielles</p> <p>1.1.1.3 - Besoins en matière de douleur</p> <p>1.1.1.4 - Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire</p> <p>1.1.1.5 - Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hémato-poiétique, immunitaire et respiratoire</p> <p>1.1.1.6 - Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne</p> <p>1.1.1.7 - Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives</p> <p>1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices</p> <p>1.1.1.9 - Besoins relatifs à la peau et aux structures associées</p> <p>1.1.1.10 - Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé</p>	<p>1.3 - Besoins pour la participation sociale</p> <p>1.3.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté</p> <p>1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté</p> <p>1.3.2 – Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques</p> <p>1.3.2.1 - Besoins pour vivre dans un logement</p> <p>1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques</p> <p>1.3.4 – Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport</p> <p>1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale</p> <p>1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport</p> <p>1.3.3 – Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux</p> <p>1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante</p> <p>1.3.3.2 - Besoins en lien avec le travail et l'emploi</p> <p>1.3.3.3 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages</p> <p>1.3.3.4 - Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle</p> <p>1.3.3.5 - Besoins pour apprendre à être pair-aidant</p> <p>1.3.5 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique</p> <p>1.3.5.1 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique</p>
<p>1.2 et 1.2.1 - Besoins en matière d'autonomie</p> <p>1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel</p> <p>1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui</p> <p>1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité</p> <p>1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p>	









Nomenclature des prestations détaillées

Nomenclature des prestations: soins et accompagnements


<p>2.3 - Prestations pour la participation sociale</p> <p>2.3.1 – Accompagnements pour exercer ses droits</p> <p>2.3.1.1 – Accompagnements à l'expression du projet personnalisé</p> <p>2.3.1.2 – Accompagnements à l'exercice des droits et libertés</p> <p>2.3.2 – Accompagnements au logement</p> <p>2.3.2.1 – Accompagnements pour vivre dans un logement</p> <p>2.3.2.2 - Accompagnements pour accomplir les activités domestiques</p> <p>2.3.3 – Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux</p> <p>2.3.3.1 – Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti</p> <p>2.3.3.2 – Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle</p> <p>2.3.3.3 – Accompagnements pour mener sa vie professionnelle</p> <p>2.3.3.4 – Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées</p> <p>2.3.3.5 – Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle</p> <p>2.3.3.6 – Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance</p> <p>2.3.4 – Accompagnements pour participer à la vie sociale</p> <p>2.3.4.1 – Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage</p> <p>2.3.4.2 – Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs</p> <p>2.3.4.3 – Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements</p> <p>2.3.5 – Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion</p> <p>2.3.5.1 – Accompagnements pour l'ouverture des droits</p> <p>2.3.5.2 – Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources</p> <p>2.3.5.3 – Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes</p>	<p>2.1 – Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles</p> <p>2.1.1 - Soins somatiques et psychiques</p> <p>2.1.1.1 - Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative</p> <p>2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués</p> <p>2.1.1.3 – Prestations des psychologues</p> <p>2.1.1.4 - Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie</p> <p>2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle</p> <p>2.1.2.1 - Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes</p>
<p>2.4 et 2.4.1 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours</p>	<p>2.2 et 2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie</p> <p>2.2.1.1 – Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne</p> <p>2.2.1.2 – Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui</p> <p>2.2.1.3 – Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p>

DETAILS DES PRESTATIONS


Les accompagnements sont réalisés par les professionnels de l'ESMS, le cas échéant en partenariat avec des acteurs extérieurs.

Prestations pour développer la participation dans la vie quotidienne et dans la société	
<input checked="" type="checkbox"/> Encourager l'autonomie et les apprentissages dans les actes de la vie quotidienne	
	L'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne comprend notamment les actions suivantes : soins de nursing, liés à l'entretien personnel, accompagnements pour prendre soin de sa santé, notamment l'observance thérapeutique, alimentation de la personne (porter les aliments à sa bouche...), mise en œuvre de ses transferts.
<input checked="" type="checkbox"/> Communiquer avec autrui et faciliter les relations	
	L'accompagnement pour la communication et les relations avec autrui comprend les actions visant à encourager, favoriser ou permettre les moyens de communication et les interactions de la personne avec d'autres personnes.
	Les accompagnements du lien avec les proches sont réalisés pour permettre à la personne de créer, maintenir, intensifier ou mettre fin au lien avec ses proches (hors vie familiale, affective et sexuelle).
<input checked="" type="checkbox"/> Accompagner la vie en famille, la vie affective et sexuelle	
	Cette prestation rassemble les accompagnements réalisés dans le contexte de la vie familiale, dans le cadre d'un désir ou d'une situation de parentalité, et dans les situations de vie affective et sexuelle.
<input checked="" type="checkbox"/> Participer aux activités sociales, aux loisirs et aux activités de jour spécialisées	
	Cette prestation regroupe les accompagnements effectués pour permettre la participation des personnes accompagnées aux activités sociales qui correspondent à leur projet de vie.
	Cette prestation regroupe tous les accompagnements effectués par un service ou un établissement médico-social, dans la structure, auprès d'une personne pour qu'elle réalise des activités de jour adaptées à ses différents besoins parmi ceux rappelés ci-après et non rattachables aux autres prestations appartenant au domaine 2.3.3 accompagnements pour exercer ses rôles sociaux. Ces activités sont qualifiées et spécialisées, car elles se déroulent dans la structure médico-sociale (établissement ou service).
<input checked="" type="checkbox"/> Être autonome pour les déplacements	
	Cette prestation regroupe les accompagnements mis en œuvre pour permettre le maintien et le développement de l'autonomie des personnes dans leurs déplacements
<input checked="" type="checkbox"/> Prendre des décisions adaptées à la situation et pour la sécurité	
	Cette prestation recouvre un ensemble d'actions réalisées pour permettre à la personne de prendre des décisions visant à garantir sa sécurité et/ou celle des autres.


Prestations pour mener une vie d'élève

	Cette prestation rassemble tous les accompagnements effectués auprès d'un élève pour répondre aux besoins transversaux en matière d'apprentissage. Elle comprend également l'appui et l'accompagnement pour l'orientation professionnelle et la recherche de stages liés à la formation.
---	--


Prestations pour préparer la vie d'adulte
 Préparer la vie professionnelle

	Cette prestation rassemble tous les accompagnements effectués auprès d'une personne en situation d'exercice professionnel pour répondre aux besoins transversaux qu'elle rencontre pour intégrer un travail/emploi et à ses besoins transversaux en matière d'apprentissage.
---	--


 Vivre dans un logement

	Cette prestation recouvre les accompagnements réalisés pour permettre à la personne d'acquiescer un logement, de le meubler, de maintenir ou développer des habitudes de vie, comportements et compétences lui permettant de vivre dans un logement.
---	--


 Accomplir les activités domestiques

	Cette prestation comprend les accompagnements visant à permettre à la personne d'accomplir des activités domestiques ou d'y participer, que le logement soit autonome, en gestion médico-sociale, en établissement... Les activités domestiques correspondent à l'entretien de la maison et à l'alimentation de ses occupants (faire les courses, le ménage, préparer les repas, gérer les poubelles).
--	---


 Exercer des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance

	Il s'agit des accompagnements permettant à la personne d'exercer ses mandats électoraux, de représenter ses pairs, par exemple dans le cadre d'instances de la démocratie sanitaire, mais également d'être pair-aidante, de soutenir d'autres personnes en situation de handicap.
---	---


Prestations concernant les droits et les ressources
 Ouverture des droits

	Les accompagnements pour l'ouverture des droits rassemblent l'ensemble des actions effectuées auprès de la personne afin de s'assurer que celle-ci bénéficie de l'ensemble des droits, allocations et aides auxquels sa situation lui permet de prétendre.
---	--



 Gestion des ressources

	Les accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources sont réalisés pour favoriser l'autonomie des personnes dans la gestion de leurs ressources, quelle que soit la nature de celles-ci.
---	---

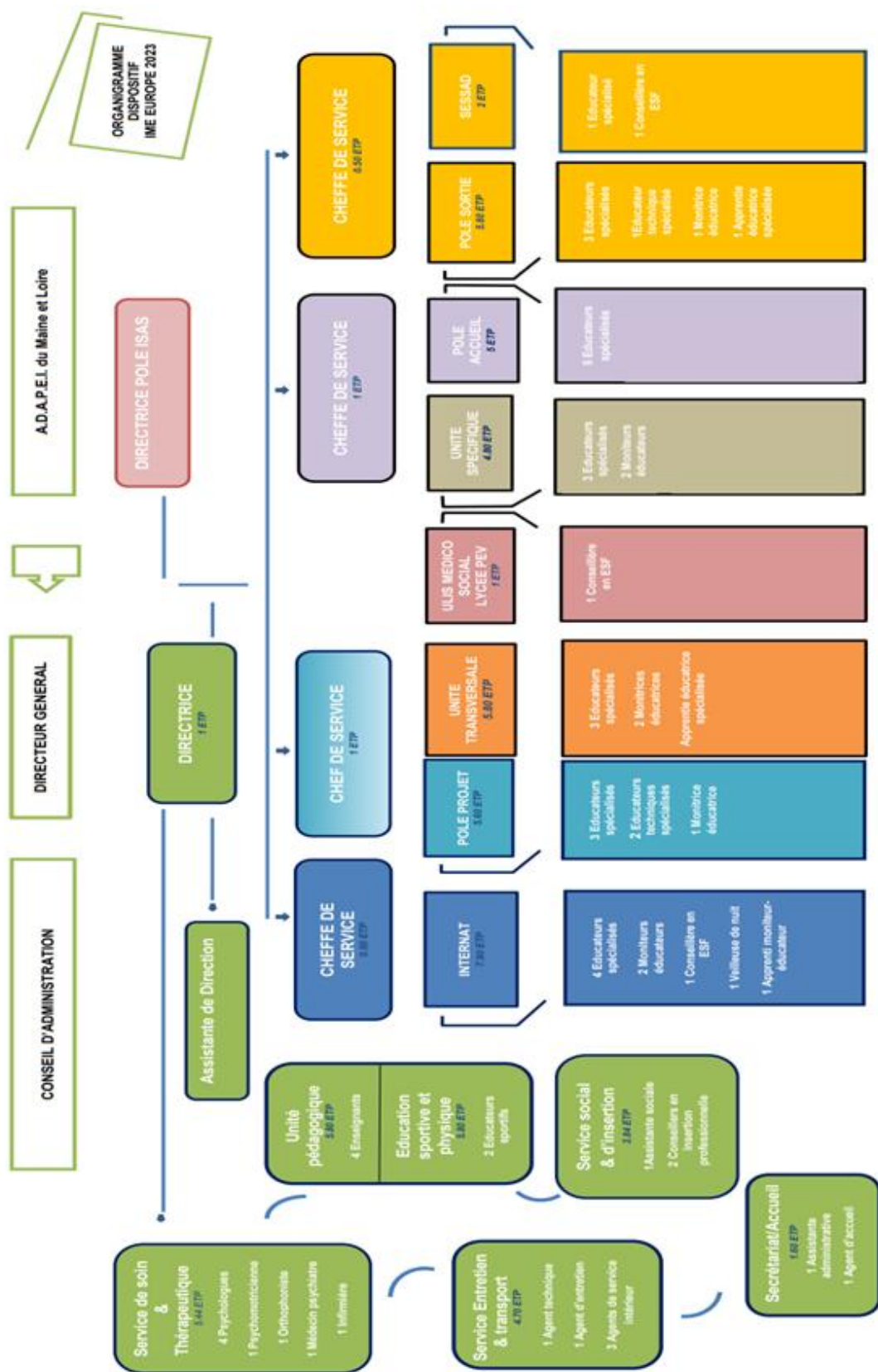
 Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

	Cette prestation recouvre les accompagnements pour informer et conseiller les bénéficiaires potentiels de l'existence des mesures de protection juridique des majeurs et les accompagner si nécessaire dans les démarches afin de mobiliser les mesures de protection adaptées.
---	---

Prestations pour la santé, la rééducation et la réadaptation

	Prestations de soins somatiques et psychiques à visée préventive, curative ou palliative, dont les soins bucco-dentaires.
	Prestations de rééducation et de réadaptation fonctionnelle à visées préventive, curative et palliative.


ORGANIGRAMME



ETAPES CLES ADMISSION (livret d'accueil, page 12)

- Prise de contact des représentants légaux par téléphone ou par mail auprès du secrétariat du dispositif intégré
- Rendez-vous de l'utilisateur et de ses représentants légaux avec un membre de l'équipe de direction. Le membre de l'équipe de direction recueille les informations concernant la situation et les attentes de l'utilisateur/ représentants légaux. L'utilisateur/ représentants légaux peuvent être accompagnés par des travailleurs sociaux.
- Etude des demandes d'admission en équipe de direction
- Vérification des droits (notification MDA ou MDPH). Aucune admission ne peut être prononcée sans notification en cours de validité.
- Admission prononcée par la directrice au regard des places vacantes et des priorités fixées par la MDA.
- Envoi d'un courrier d'admission et du dossier de rentrée à remplir par l'utilisateur/ les représentants légaux. En cas de refus d'admission, celui-ci est également notifié à l'utilisateur/représentants légaux par courrier.
- Avant la date d'admission dans le dispositif, pour les admissions en accueil de jour, une journée de stage (journée contact) est organisée. L'objectif est de faciliter la connaissance mutuelle et de proposer un premier emploi du temps correspondant aux attentes. En cas d'admission sur l'internat, une nuit est également envisageable avant le démarrage de l'accueil.
- Avant la date d'entrée dans le dispositif, rencontre de l'utilisateur majeur/représentants légaux avec l'assistante de service sociale.
- Avant ou dans les jours suivants l'admission, réception du contrat de séjour et du dossier de rentrée par la secrétaire
- Après l'admission, proposition de rencontre de l'utilisateur majeur/représentants légaux avec un représentant de l'association afin de fournir des informations sur l'ADAPEI 49 et permettre la participation à la vie association selon les souhaits.


PROCEDURE ADMISSION IME (2015)

 Adapei 49 IME Europe 54 Avenue de l'Europe 49130 Les Ponts de Cé Tél : 02 41 44 80 08 – Fax : 02 41 79 22 02 ime.europe@adapei49.asso.fr	Référence :	F8 – N34
	Version :	1
	Date application :	01/09/2015
	Page :	
Procédure d'admission		

Sommaire

1	Objet	2
2	Définitions	2
3	Logigramme	3
4	Descriptif	
5	Annexes	4

Groupe de travail	Approbation
Réunion de coordination du 16/06/2015 Réunion thérapeutique du 18/06/2015	Jean-Pierre Niveleau Fonction ; Directeur Visa

 Adapei 49 IME Europe 54 Avenue de l'Europe 49130 Les Ponts de Cé Tél : 02 41 44 80 08 – Fax : 02 41 79 22 02 ime.europe@adapei49.asso.fr	Référence : F8 – N34
	Version : 1
	Date application : 01/09/2015
	Page :
Procédure d'admission	

1 Objet

La présente procédure a pour objet de définir le processus d'admission au sein de l'IME Europe et de ses services (SEES – SIPFP – SEHA– internat)

2 Définitions

Il s'agit de premiers contacts avec un jeune et sa famille pour procéder à une admission au sein de l'IME Europe.

La recommandation de bonnes pratiques professionnelles sur les attentes de la personne et le projet personnalisé de janvier 2002 précise notamment :

L'importance d'être attentif aux premiers contacts et construire une alliance dynamique entre la (es) personne(s) et les professionnels

De réunir les conditions pour l'expression des attentes :

Utiliser l'expertise de la personne.

Utiliser l'expertise de l'entourage.

De recueillir les seules informations nécessaires.

Repérer les habitudes de vie.

Faciliter l'expression de tous les professionnels concernés.


Informar les personnes sur leurs droits (outils 2002/2) et l'offre de service de l'établissement (livret d'accueil).

Finalisation, formalisation et sens des documents obligatoires (écrit sur les éléments de participation des familles.

Accueillir une population conforme aux catégories définies par l'autorisation ; formaliser des critères d'admission.

Constituer une liste d'attente.

Définir les conditions du partenariat avec le secteur sanitaire et l'ASE.

 Adapei 49 IME Europe 54 Avenue de l'Europe 49130 Les Ponts de Cé Tél : 02 41 44 80 08 – Fax : 02 41 79 22 02 ime.europe@adapei49.asso.fr	Référence :	F8 – N34
	Version :	1
	Date application :	01/09/2015
	Page :	
Procédure d'admission		

3 Logigramme

N° d'étape	ETAPES	DESCRIPTION	DOCUMENTS	RESPONSABLES
1	1 ^{er} contact	Appel téléphonique de la famille ou d'un partenaire Portes ouvertes	Inscription sur une liste dans OGYRIS et ouverture d'un dossier RDV pris	Elodie Loriou Elisabeth Guyard Directeur
2	Le RDV	Présence du jeune obligatoire Parents/Représentants légaux	Compte rendu	Directeur
3	Journée de contact – semi-internat seulement	Une journée à programmer. Date à fixer par un CDS qui prend contact avec la famille et/ou les partenaires Un exemplaire de la fiche d'information à transmettre à l'infirmière.	Ordonnance médicale Notification MDA Courrier de confirmation du RDV + fiche d'information simple	CDS Elodie Lorioux
4	Journée de contact – internat	2 ^{ème} Entretien avec la CDS de l'internat et visite du foyer Trémur	CR	CDS internat
5	Journées de contact – internat – semi-internat	2 jours au semi-internat et une nuit au foyer	Fiche journée de contact	CDS semi-internat CDS internat
6	Journée(s) de contact semi-internat	Nomination d'un référent éducatif sur les deux services Information sur le « 320 » Editer un programme en fonction de l'entretien d'admission Faciliter les rencontres avec les équipes thérapeutiques et pédagogiques.	Fiche journée de contact	CDS Référent éducatif
7	Journée(s) de contact	La famille (ou un référent) amène et viens chercher son enfant Accueil par le référent éducatif et/ou le CDS Bilan en fin de journée avec le jeune puis avec la personne qui vient chercher le jeune	Fiche d'information – journée de contact	CDS Educateur référent
8	Commission d'admission	Le directeur Le psychiatre	Compte rendu Bilan(s) de la	Directeur

 Adapei 49 IME Europe 54 Avenue de l'Europe 49130 Les Ponts de Cé Tél : 02 41 44 80 08 – Fax : 02 41 79 22 02 ime.europe@adapei49.asso.fr	Référence :	F8 – N34
	Version :	1
	Date application :	01/09/2015
	Page :	
Procédure d'admission		

	Le ou les CDS concernés L'éducateur référent de la journée Le psychologue L'AS	journée de contact Critères d'admission		
9	Commission d'admission	Compléments d'information auprès de partenaires (sanitaires ou sociaux)	Feuille de liaison sanitaire Convention ASE	Directeur Psychiatre Psychologues AS CDS
10	Dossier d'inscription	Courrier à la famille de la décision de la commission d'admission et Envoi du dossier Retour à l'assistante sociale en cas de difficulté de la famille à remplir le dossier/ou questions de cette dernière	Courrier Dossier d'admission	Elodie Lorioux AS CDS
11	Admis définitivement	Retour du contrat de séjour signé ou confirmation par écrit de la famille Validation sur OGYRIS Information au siège et à la MDA	OGYRIS	Elodie Lorioux Véronique Bossé Le directeur
12	Liste d'attente	Chaque jeune vu en journée de contact, déclaré admis et non pris du fait de manque de place est sur la liste d'attente Le jeune est retiré de la liste d'attente qu'après information de la famille d'une autre solution trouvée.	OGYRIS Courrier aux parents	Elodie Lorioux Véronique Bossé Le directeur
13	Journée de rentrée	Arrivée décalée, en présence des familles ou représentants légaux En présence : De l'administratrice déléguée Du directeur Du ou des CDS Des représentants de l'équipe éducative	Courrier de rentrée Documents associatifs	L'administratrice déléguée Elodie Lorioux Le directeur CDS Référents éducatifs

4 Annexes

- Document « 1^{er} rencontre »
- Critères d'admission

PROCEDURE ADMISSION ET ACCUEIL INTERNAT TREMUR (2020)



IME Europe
54 Avenue de l'Europe 49130 Les Ponts-de-Cé
Tél : 02 41 44 80 08 – Fax : 02 41 79 22 02
Courriel : ime.europe@adapei49.asso.fr



Procédure d'admission et d'accueil à l'internat TREMUR

Préalable

Toutes les demandes d'admission sont à adresser par courrier à la direction de l'IME.
Le projet d'accueil à l'internat peut être néanmoins étudié en équipe et avec le jeune et la famille en l'absence de notification MDA.
L'admission à l'internat est soumise à l'obtention d'une notification MDA quel que soit les modalités d'hébergement (collectif, studio).

Étapes en vue d'une admission

1^{ère} étape : Etude des dossiers

L'équipe de direction procède à l'étude des demandes.

Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles, du projet du jeune, de la répartition des situations sur les différentes unités. Une attention est portée à l'équilibre des groupes.

La demande d'admission est transmise à l'assistante de service social afin de vérifier la constitution du dossier envoyé par la famille à la MDA.

Le responsable de service de l'internat informe les professionnels de l'internat d'une nouvelle admission afin de travailler sur ce futur accueil et se projeter une réorganisation des chambres si besoin.

Une attention est portée par l'équipe de direction sur l'origine de la demande (demande ASE) et sur les objectifs de l'accueil en internat.

Une visite de l'internat pour le jeune et sa famille (ou partenaires) est organisée. Cela peut se faire sur un temps où les autres jeunes ne sont pas présents afin de garantir la confidentialité concernant leur réflexion sur le projet d'admission. Une nuit d'essai peut également être organisée avant de prononcer l'admission.

2^{ème} étape : Envoi du dossier à la MDA

L'assistante de service social rencontre le jeune et/ou la famille pour constituer le dossier de demande de notification sauf si le jeune a déjà une notification hébergement en internat.

Une information est portée auprès de la famille en ce qui concerne la proratisation des prestations (AEEH, complément d'AEEH et PCH versés en fonction du retour du jeune dans sa famille lors des week-ends et vacances scolaires).

3^{ème} étape (facultative) : Nuit d'essai

Une nuit d'essai peut être programmée, l'intérêt est de permettre de confirmer ou d'infirmier un accueil aussi bien pour le jeune.

Cette nuit d'essai peut être organisée en l'absence de notification (prévenir la MDA).

Le jeune devra être muni d'une ordonnance et de ses traitements s'il y a lieu, d'une fiche d'information, d'un document d'urgence.

Avant le départ du jeune, un point sera réalisé avec lui pour recueillir ses premières impressions. Un point sera également fait avec la famille ou le partenaire. Une note d'observation sera réalisée par l'éducateur en charge de cet entretien.

4^{ème} étape : Entretien et visite d'accueil

Après validation de l'admission par la direction, le responsable de service procède à un entretien à l'internat en présence d'un éducateur. Cet entretien a lieu avec le jeune, sa famille et/ou les partenaires (ASE, établissements etc.).

Au cours de cet entretien, le document « Recueil de données » (situation du jeune, son projet...) est complété. Les règles de vie collectives de l'internat sont présentées. Une visite de la chambre et du groupe est réalisée par l'éducateur.

Aucune admission, quel que soit les modalités d'hébergement (collectif, studio), ne peut être réalisée sans validation par la direction.

5^{ème} étape : Avenant contrat de séjour

Lorsque la direction prononce l'admission, un courrier d'information est envoyé à la famille. Il y est joint un avenant au contrat de séjour du semi-internat pour signature.

6^{ème} étape : Information de l'admission à la MDA

Le secrétariat informe la MDA de l'admission du jeune par l'envoi d'un avis d'entrée et sur Via Trajectoire (modification de régime d'accueil). Une précision est donnée sur les prestations prévues à la MDA afin que celles-ci soient bien proratisées.

L'établissement remplit les attestations de retour à domicile au minimum une fois/an ou au rythme demandé par les familles.

7^{ème} étape : Coordinateur de projet

A l'admission, un coordinateur de projet est nommé. Le coordinateur de projet de l'internat prend contact avec le coordinateur de projet du semi-internat afin d'échanger sur la situation. Une coordination se met en place.

8^{ème} étape : Bilan à 1 mois et PPA

Le coordinateur de projet fait un bilan du premier mois d'accueil. Un compte rendu est mis dans les observations professionnelles.

Selon l'échéance du PPA, un avenant au PPA peut être mis en place en ce qui concerne des objectifs d'accompagnement sur l'internat.

Mise à jour le 18 novembre 2022

DESCRIPTIF POLES/SERVICES

Unité d'Enseignement

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE
<p>L'Unité d'Enseignement accompagne les élèves de l'accueil de jour. La priorité de scolarisation est portée sur les élèves de 14 à 16 ans puis de manière dégressive sur les élèves de 16 à 18 ans et de 18 à 20 ans.</p> <p>Dans le cadre du fonctionnement en dispositif, l'Unité d'Enseignement peut accompagner des personnes en prise en charge partagée, suivies par le service PMO ou l'ULIS MS du lycée Paul Emile Victor.</p>
OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT
<p>Il s'agit de travailler les compétences scolaires avec chaque élève en se référant aux programmes de l'Education Nationale. Ces compétences se concentrent essentiellement sur les apprentissages fondamentaux LIRE, ECRIRE et COMPTER, mais aussi des compétences sociales : confiance en soi, autonomie, coopération et vivre ensemble.</p> <p>Plus spécifiquement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les compétences scolaires des élèves - Déterminer les objectifs pédagogiques prioritaires en fonction du projet de la personne - Accompagner les élèves dans l'apprentissage des compétences du socle commun de connaissance et de culture - Rendre accessible les apprentissages scolaires - Adapter et différencier chaque pédagogie aux besoins spécifiques des élèves - Rendre les élèves acteurs de leur apprentissage - Sensibiliser les élèves à prendre conscience de leur fonctionnement cognitif - Apprendre aux élèves à utiliser différentes stratégies d'apprentissage - Développer la transférabilité des connaissances - Préparer les élèves aux passages d'examens - Rendre compte aux familles des compétences scolaires
MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Communications alternatives et augmentées - Apprentissage par la manipulation - Matériel adapté au profil sensoriel et aux troubles moteurs (ordinateur, tablette, assise ...) - Observation et entretiens pédagogiques individuels - Supports adaptés : fichiers de lecture pratique, support remue-méninge, fichiers Freinet ... - Passation d'évaluations - Remplissage du livret de compétences scolaires - Projets d'ouverture littéraire (prix littéraire Gavroche, projet autour du livre, réaménagement de la BCD) - Temps de classe collective - Temps de classe individuel - Classe atelier - Classe à thème : Découverte du monde, citoyenneté, développement durable - Rencontre familles/ entourage -
PERSPECTIVES
<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à diversifier la manière de rencontrer les parents pour ouvrir l'unité d'enseignement et renforcer les liens enseignants-familles - Externaliser une partie de l'unité d'enseignement vers un collège de proximité - Construire des projets en co-enseignement avec des établissements scolaires de proximité

Pôle Thérapeutique

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

Le pôle thérapeutique peut accompagner toutes les personnes de 14 à 20 ans du dispositif.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le service thérapeutique vise à veiller à l'équilibre psychique des personnes, à soutenir et assurer leur suivi thérapeutique et à apporter un avis technique dans les différents champs professionnels (médical, paramédical et psychologique) auprès des personnes accompagnées, des familles et des professionnels.

Plus spécifiquement,

Psychologue

- Accueillir, évaluer et accompagner la personne
- Evaluer le fonctionnement psychique et cognitif de la personne accompagnée
- Penser des aménagements adaptés à ses possibles
- Participer à la mise en place et à la continuité des soins de la personne, avec les partenaires en interne et en externe
- Soutenir les compétences/connaissances sociales de la personne
- Renforcer les compétences cognitives de la personne
- Favoriser autant que possible le vivre-ensemble et l'intégration de la personne à un collectif
- Prévenir les risques de décompensation et les prendre en compte, le cas échéant
- Apporter un éclairage théorico-clinique aux équipes
- Soutenir les réflexions pluridisciplinaires et porter un intérêt particulier aux besoins spécifiques de la personne accompagnée
- Soutenir les familles et les aidants dans la compréhension du fonctionnement psychique, cognitif, et sensoriel de la personne

Infirmière :

- Maintenir, protéger et promouvoir la santé physique et mentale des personnes accompagnées
- Veiller à la compliance du traitement
- Assurer le suivi du dossier médical et de santé partagée de la personne
- Mettre en œuvre le circuit du médicament
- Faire du lien entre les services sanitaires et les familles
- Assurer la prévention en santé
- Promouvoir les différents dispositifs d'accès au soin
- Orienter vers des spécialistes
- Réaliser les gestes de premiers secours
- Soutenir les familles et les aidants dans la compréhension du fonctionnement physique et physiologique de la personne

Psychomotricienne :

- Evaluer le développement psychomoteur et sensoriel de la personne
- Soutenir le développement psychomoteur : orientation spatio-temporelle, coordination, motricité fine, régulation du tonus, perceptions, représentations corporelles, émotions
- Soutenir les familles et les aidants dans la compréhension du fonctionnement moteur et sensoriel de la personne
- S'assurer de la conformité des prescriptions médicales pour la mise en place du suivi psychomoteur et des évaluations

Orthophoniste :

- Evaluer les troubles de la parole, du langage et de la communication
- Améliorer les capacités de communication, les troubles de la parole, la compréhension et l'expression du langage
- S'assurer de la conformité des prescriptions médicales pour la mise en place des suivis et des bilans orthophoniques

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES**Moyens/Modalités des professionnels du pôle thérapeutique :**

- Liens ponctuels avec les médecins généralistes ou spécialisés du secteur libéral et/ou sanitaire
- Liens réguliers avec les psychiatres du secteur libéral et/ou sanitaire
- Liens et rencontres avec les familles, entourage de la personne, acteurs de la protection de l'enfance et les familles d'accueil
- Temps d'accueil régulier des familles/aidants et échanges téléphoniques pour assurer la transmission des informations, instaurer une relation de confiance, soutenir la parentalité et le bien-être de la personne accompagnée
- Prendre part et soutenir les réflexions pluridisciplinaires à l'internat et au semi-internat à travers les réunions pluridisciplinaires, les réunions d'équipe et les réunions de projet
- Accompagnement de la personne à des rendez-vous médicaux (dans le cadre d'une démarche d'appropriation de la santé par la personne ou pour soutenir les familles en grande difficulté)
- Observation de temps du quotidien (repas, temps d'atelier, temps de pause, activités manuelles et sportives, classe etc...)

Psychologue :

- Accompagnement individuel
- Groupe de paroles
- Repas thérapeutique
- Coanimation des temps cliniques (déplier une situation, dégager des hypothèses de compréhension de la dynamique psychique de la personne)
- Réalisation d'évaluation (fonctionnelle, neuropsychologique, psychométriques...)
- Restitution des évaluations aux équipes/ personnes accompagnées/ familles
- Explications des éléments auprès de l'équipe pluridisciplinaire
- Accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire/aidants vers une pratique et/ou un vivre-ensemble qui tient compte des spécificités de la personne accompagnée

Infirmière :

- Visite médicale
- Animation d'éducation à la VAIS
- Ateliers de prévention (bucco-dentaire, équilibre alimentaire, hygiène corporelle, activité physique, accès aux soins)
- Suivi de régime spécifique
- Réalisation de soins (sondages, plaie)
- Préparation des piluliers, administration des traitements, traçabilité de l'administration

Psychomotricienne :

- Réalisation de bilans psychomoteurs et de profils sensoriels
- Restitution d'évaluation aux équipes/ personnes accompagnées/ familles
- Accompagnement individuel
- Atelier de groupe
- Supports à médiation corporelle : exercices de coordinations, parcours psychomoteurs, stimulations sensorielles, techniques de relaxation et de respiration ou de pleines consciences, activités d'expression corporelle et plastique

Orthophoniste :

- Accompagnement individuel
- Conventionnement avec les orthophonistes libéraux

PERSPECTIVES

- Développer les évaluations fonctionnelles et spécifiques
- Mettre en place des permanences psychologiques sur les temps de pause ; en mettant une signalétique sur la cour et sur les portes des bureaux des psychologues
- Développer des thématiques auprès des équipes en lien avec l'accompagnement (exemple : impact d'une fonction de coordination)

Service d'éducation physique et sportive

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

Le service d'éducation physique et sportive accompagne les personnes de 14 à 20 ans accompagnées en accueil de jour et au sein de l'ULIS médicosociale du lycée professionnel Paul Emile Victor,

Seules les personnes bénéficiant d'une restriction médicale complète ne bénéficient pas d'éducation physique et sportive.

Dans le cadre du fonctionnement en dispositif, le service peut accueillir des personnes accompagnées par le service PMO.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'éducation physique et sportive vise plus particulièrement au maintien et à l'amélioration de la santé mentale et physique et se situe dans une perspective éducative. L'apprentissage de techniques corporelles n'a pas pour but que la personne améliore sa performance sportive mais qu'elle acquiert des modes d'actions fondamentaux et des connaissances pour qu'ils deviennent des savoirs utiles, stables et réinvestissables.

La pratique d'une activité physique régulière et hebdomadaire est recommandée par l'organisation mondiale pour la santé de tout individu. A cela s'ajoute le fait que la sédentarité des personnes en situation de handicap mental est plus importante que pour le reste de la population. La loi du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des APS et le code du sport soulignent que la promotion des APS pour tous, notamment pour les personnes handicapées, est d'intérêt général.

- Développer ses capacités physiques
- Développer ses compétences motrices
- Développer ses compétences psycho-sociales :
 - Cognitives : Connaître et contrôler ses limites, développer le goût de l'effort, Être responsable de la sécurité de tous, Prendre des décisions adaptées
 - Émotionnelles : Être capable de gérer ses émotions
 - Sociales : Développer le vivre-ensemble, respecter les règles ...
- Développer l'accès à l'activité physique et sportive

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

L'éducation physique et sportive est mise en place par le biais de séances hebdomadaires :

- Deux séances pour les mineurs
- Une séance pour les majeurs.

Chaque séance est d'environ 1h20.

Le principe est celui d'un travail en collectif (favoriser le vivre ensemble). Des accompagnements individuels sont également possibles.

Les personnes sont réparties par groupe d'âge et de niveau de pratique afin de répondre à leurs besoins.

Les activités physiques et sportives sont enseignées par cycle d'apprentissage de 7 ou 8 séances. Elles sont diverses et variées (sport collectifs, sports de raquette, sport d'opposition, activité à risque et de pleine nature...).

Les personnes peuvent également bénéficier d'un accompagnement spécifique à l'apprentissage du vélo et de la natation en fonction de leurs besoins.

Des rencontres sportives avec d'autres établissements médicoéducatifs ont lieu une après-midi/ semaine dans le cadre du « multisport ».

L'inscription au multisport se fait sur la base du volontariat. L'objectif est de rencontrer des personnes d'établissements différents. En fonction du niveau, les rencontres sont plus ou moins axés sur la performance sportive.

Des rencontres avec des établissements du milieu ordinaires sont également organisées.

PERSPECTIVES

- Poursuivre le développement des projets inclusifs
- Développer la pratique unifiée

Service Insertion Social

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

Le service insertion social dirige ses actions vers :

- Les personnes accompagnées par le DIME entre 14 et 20 ans
- Les famille et entourage des personnes accompagnées dès l'admission de la personne
- Les personnes accompagnées sorties/ entourage dans le cadre du N+3 à leur demande/ à la demande de l'entourage

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le service insertion social accompagne les personnes dans la préparation du projet de vie d'adulte et dans la mise en œuvre du droit des personne et de leur entourage.

Plus précisément :

Plus spécifiquement, pour l'assistante de service sociale,

- Soutenir les personnes et les représentants légaux dans l'effectivité des droits
- Soutenir les familles dans la recherche de solution de répit
- Soutenir les personnes et leurs familles dans la recherche de loisirs et vacances adaptées ou non
- Soutenir les personnes et les représentants légaux dans la mise en œuvre de mesures de protection le cas échéant
- Participer à la recherche de solutions d'hébergement dans les situations d'urgence
- Soutenir les équipes dans la compréhension des situations sociales
- Participer à l'expertise des situations de danger des personnes accompagnées
- Participer aux démarches de signalement

Plus spécifiquement, pour les conseillers en insertion,

- Favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire
- Favoriser l'insertion professionnelle en milieu protégé
- Rechercher des solutions d'hébergement en lien avec le travail
- Soutenir les équipes éducatives dans la construction des orientations vers les ESMS de type CAJ, FV, FAM
- Accompagner les personnes et les familles vers des ESMS de type CAJ, FV, FAM

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

Différentes modalités permettent d'accompagner les personnes :

- Rencontre des représentants légaux à l'admission (ASS)
- Attribution d'un CIP lorsque la personne a 17 ans
- Rendez-vous avec la personne et ses représentants légaux : « Rendez-vous des 17 ans », rendez-vous en lien avec l'orientation
- Mise en stage : recherche de stage, présentation de la personne, conventionnement, bilan de stage
- Accompagnement ponctuel en stage
- Rencontre pour remplir le dossier d'orientation adulte MDA
- Lien avec les professionnels de la MDA (instructeurs, coordinateurs, assistant de service social)
- Lien avec les partenaires (services sociaux, CAF, sécurité sociale, CRIP...)
- Organisation et animation de réunions d'information à destination des familles (Mesure de protection, Présentation de structures adultes)
- Accompagnement dans le processus de candidature vers le marché du travail (ESAT, EA)
- Visites de structures médicosociales adultes et d'entreprises (EA)

PERSPECTIVES

- Clarifier le service N+3
- Définir le traitement des informations concernant les places disponibles dans le secteur adulte

Prestations en Milieu Ordinaire

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE
<p>Le service PMO accompagnent les personnes hommes et femmes de 16 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés ou un trouble du spectre autistique, inscrit dans une formation professionnelle ou sortant de l'accueil de jour pour intégrer une formation professionnelle.</p> <p>Dans le cadre du dispositif, afin d'éviter les ruptures de parcours, le service PMO peut accompagner une personne qui n'a plus la capacité de s'inscrire dans un accueil collectif.</p>
OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT
<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'inclusion sociale, scolaire, professionnelle,- Accompagner vers l'élaboration d'une pensée, d'une demande, d'un projet et à la mise en œuvre de leur projet de vie personnelle et professionnelle- Accompagner l'environnement dans la compréhension et la perception liées au handicap- Apprendre à vivre avec son handicap et pouvoir formuler des demandes d'aide- Développer l'autonomie au quotidien- Sensibiliser et soutenir l'environnement- Favoriser le développement de la communication- Favoriser les interactions sociales et leurs habiletés,- Développement le bien être, l'estime et la confiance en soi- Faire émerger l'autodétermination- Favoriser la participation à la vie citoyenne- Soutenir le passage au statut d'adulte- Informer, sensibiliser et prévenir sur la vie affective et sexuelle et les conduites à risques
MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES
<ul style="list-style-type: none">- Visite à domicile de la personne/ famille- Visite d'entreprises ordinaires ou en milieu protégé- Intervention dans les lieux de vie : lycée, centre de formation- Accompagnement vers l'emploi : mission locale, démarche de candidature- Accompagnement dans les démarches citoyennes : mairie, CAF, CPAM, inscription à la journée de citoyenneté- Accompagnement vers les ressources et structures du quartier de la personne : centre culturel, supermarchés, structures sportives...- Groupe de paroles en coanimation- Activités éducatives d'autonomie à la vie quotidienne : courses, cuisine, ménage, entretien du linge- Temps d'échange entre pairs- Information sur les mesures de protection
PERSPECTIVES
<ul style="list-style-type: none">- Permettre l'utilisation du plateau technique (unité d'enseignement) pour favoriser le soutien pédagogique- Développer des partenariats pour que les personnes qui ne sont pas en stage ou en formation puissent avoir un support de travail- Partager les pratiques entre SESSAD- Rassembler les familles (réunion de rentrée, temps convivial)

Unité Spécifique

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

Le service Unité Spécifique accompagne un groupe mixte de personnes porteuses de TSA diagnostiquées ou non de 14 à 20 ans. Les personnes présentent un trouble du développement intellectuel et des déficits plus ou moins sévères de l'attention, de l'autonomie, des troubles de la sensorialité, des troubles de la communication, des besoins de ritualisation et /ou des comportements problématiques.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- Développer l'autonomie (capacités acquises ou innées d'un individu à gérer ses dépendances à l'autre en favorisant les apprentissages dans les actes élémentaires de la vie personnelle et domestique)
- Développer la communication expressive et réceptive pour permettre l'expression d'une demande, d'une émotion, d'une douleur, faciliter l'échange intraverbal, le commentaire, la discussion.
- Développer l'inclusion au sein du dispositif ou dans les différents milieux de droit commun (espace de loisirs et culturels, commerces, entreprises adaptées etc...).
- Généraliser les compétences des personnes.
- Développer la socialisation (capacité d'un individu à vivre et à s'adapter à l'environnement et à la société qui l'entoure).
- Evaluer en continu les compétences, les objectifs d'accompagnement, les protocoles et outils mise en place.

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

- Accueil de jour en groupe restreint ou en enseignement individualisé
- Mise en place d'emplois du temps adaptés/de supports visuels
- Diversification des expériences dans des environnements différents
- Outils d'évaluation
- Collaboration avec des partenaires extérieurs (psychiatrie/Equipe Mobile Adulte Autisme/association de professionnels libéraux/Maison de l'Autisme)
- Habituation aux soins
- Structuration des salles par fonction
- Locaux adaptés (Salle Snoezelen/Cuisine/ Salle d'apaisement)

PERSPECTIVES

- Informer et former les professionnels du dispositif aux approches comportementales/ structurées
- Augmenter les temps d'évaluation des comportements et des compétences
- Favoriser et augmenter les temps d'inclusion à l'interne et à l'externe
- Avoir davantage de veille sur les outils, méthodes d'accompagnement récentes ou recommandées par les RBPP, plan autisme.
- Développer la guidance à domicile
- Diffuser, former et informer les partenaires du milieu adulte
- Avoir personne ressource Autisme à destination du DIME

Pôle Sortie

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE
<p>Le pôle Sortie accompagne un groupe mixte de personnes de 18 à 20 ans qui présentent une déficience intellectuelle avec des troubles associés ou porteurs de TSA. Les personnes présentent une relative autonomie et des compétences professionnelles.</p>
OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les compétences et la posture professionnelles - Développer les compétences psychosociales et acquérir du savoir-être - Transférer ses compétences hors du dispositif - Comprendre les besoins liés à son projet de vie - Renforcer l'estime de soi - Se préparer à une vie d'adulte (responsabilité, citoyenneté) - Développer sa mobilité - Sécuriser et préparer la sortie et le parcours au-delà des 20 ans - Accompagner les personnes sur les questions de santé, d'intimité et de sexualité
MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES
<p>Développer les compétences professionnelles (savoirs être et savoirs faire) et la posture professionnelle et les transférer hors du DIME : Ateliers préprofessionnels, immersions en milieu ordinaire et en milieu protégé, stages, classe atelier, ateliers externalisés, préparation d'entretien d'embauche. Visites individuelles et collectives sur des structures et entreprises professionnelles. Valorisation les compétences acquises (Dispositif Différent et Compétent, My Skilliz).</p> <p>Développer les compétences psychosociales et acquérir du savoir-être : Séance d'activité spécifique sur le développement des compétences psycho-sociales (communiquer avec les autres, comprendre les émotions, prendre des décisions, résoudre des problèmes). Accompagnement éducatif sur tous les temps formels et informels.</p> <p>Comprendre ses besoins liés à son projet de vie : Accompagnement individuel avec coordinateur de projet. Réunions d'informations collectives hebdomadaires.</p> <p>Renforcer l'estime de soi : Responsabilisation grâce à des travaux en autonomie (utilisation d'outils, de machines en autonomie, mission de tâches). Pair-aidance. Passage de diplômes et attestations au sein des ateliers. Exposition et ventes des productions faites en atelier (bon de commandes ou vente lors de portes ouvertes). Prestation de service à l'extérieur ou au sein de l'établissement. Valorisation au quotidien sur la montée en compétences.</p> <p>Se préparer à vivre en autonomie dans un logement : Temps de cuisine familiale pour effectuer un menu en autonomie et en toute sécurité. Effectuer des courses en groupe, puis en autonomie. Apprendre à gérer un budget. Temps d'entretien des locaux.</p> <p>Développer la mobilité en sécurité : Séances de mobilité / inclusion en collectif et en individuel. Accompagnement sur les lieux de stage.</p> <p>Se responsabiliser en tant qu'adulte et que citoyen : Développement des connaissances autour de la citoyenneté grâce aux ateliers VSPC, Protocole de votes adaptés aux élections des délégués, stages, déplacements autonomes. Effectuer ses démarches seuls dans la cité ex : aller à IRIGO, à la mairie). Favoriser la participation à la journée citoyenne. Respecter le cadre institutionnel à l'image de celui de la société.</p> <p>Sécuriser et préparer la sortie et le parcours dans un délai administratif avant 20 ans :</p>

Travailler le projet d'orientation en lien avec le jeune et sa famille via des rencontres régulières, des bilans de stage, des observations du quotidien institutionnel. Rédaction de bilan transmis à la MDA. Réunion de présentation de la protection juridique des jeunes majeurs, des solutions d'hébergement pour la vie future avec le ou la conseiller(ère) d'insertion professionnelle et l'assistante sociale.

Mettre en place des relais pour la sortie (ex : hébergement, suivi administratif, mise en place de protection juridique...) : accompagner la personne dans ses démarches de protection juridique, ses démarches administratives globales, accompagner la réflexion vers le logement.

Informers les jeunes adultes sur les questions de santé, d'intimité et de sexualité : programme de VAIS adapté aux jeunes majeurs, visite de services relais spécifiques de type planning familial.

PERPECTIVES

- Augmenter les ateliers hors les murs
- Associer davantage les familles à l'accompagnement dans un souci de valorisation de jeune au sein de sa famille, pour favoriser l'accompagnement à la parentalité, les relations familiales et le lien de confiance avec nous.
- Construire les moyens d'accompagner les personnes dans la gestion de leur temps libre.
- Construire des règles de vie collectives différentes pour les majeurs.
- Être formés aux besoins actuels et évolution de la société (ex : utilisation des portables, gestion des réseaux sociaux, accompagnement des personnes avec profil psychiatrique).

Pôle Projet

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

Le pôle projet accompagne un groupe mixte de personnes adolescentes de 16 à 18 ans. Les personnes arrivent en interne du Pôle Accueil où elles ont été accompagnées pendant une à deux années ou de l'externe via d'autres instituts médicoéducatifs ou des ULIS. Les personnes accompagnées présentent une déficience intellectuelle avec ou sans handicap associées ou sont porteuses de TSA. Elles ont des dispositions pour éventuellement travailler. Toutefois, elles peuvent tendre ou non vers le milieu du travail à termes.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le pôle projet a pour ambition de favoriser le passage de l'adolescence vers l'âge adulte. Les objectifs d'accompagnement sont :

- Evaluer les potentialités de chaque personne afin qu'il se projette dans sa vie d'adulte
- Evaluer et développer les compétences professionnelles et sociales
- Développer les codes sociétaux
- Développer l'estime de soi et l'autodétermination
- Accompagner, en lien avec sa famille ou ses représentants légaux, la personne dans son projet de vie, et le rendre acteur de ses décisions.

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

-Ateliers ou activités d'initiation et de formation à visée préprofessionnelle : self, horticulture, espaces vert, aménagement paysager, saisie informatique, bois, sous-traitance, couture, entretien des locaux, restaurant d'application, lingerie, stages filés, Brico-déco, ... Ces ateliers ont lieu soit au sein de l'établissement, soit de manière inclusive c'est à dire dans le cadre de partenariat avec des lieux ressources extérieurs.

- Ateliers d'accès à la vie sociale et culturelle, d'accompagnement à l'autonomie, à la socialisation et à l'expression : arts plastiques, tissage, cirque, éducation physique et sportive, autonomie bus, vie sociale professionnelle et citoyenne, club lecture ...Ceux-ci peuvent avoir lieu au sein du DIME ou dans des lieux ressources à visée inclusive.

- Ateliers d'accompagnement à la santé : vie affective intime et sexuelle

- Accompagnement à la valorisation des compétences : Reconnaissance des acquis de l'expérience via le dispositif Différent et Compétent.

- Adaptation des supports d'apprentissages et de communication

PERSPECTIVES

- Sensibiliser les familles et/ou représentants légaux à la vie affective des personnes accompagnées (réunions, groupe de parole)
- Développer la socialisation et la culture par la mise en place de transfert et de sortie (musée, expositions...)
- Favoriser les temps d'inclusion pour mélanger les personnes des différents pôles
- Travailler dans certains ateliers une progression pédagogique pour voir l'évolution d'un pôle à un autre.
- Développer une Inclusion culturelle (ex : en cours d'arts plastiques en milieu ordinaire)
Développer des expositions (activités brico déco et atelier création)
- Développer une réflexion autour des enjeux numériques et des réseaux sociaux.

Unité Transversale

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

L'unité Transversale accompagne un groupe mixte de personnes entre 16 et 20 ans. Dans une grande majorité, les personnes sont orientées soit en interne via le Pôle Accueil, soit via le Pôle Projet. Les personnes accompagnées sur ce pôle présentent une déficience intellectuelle et sont porteurs d'handicaps associés ou de TSA. Ces personnes accompagnées ont des besoins spécifiques et d'étayage plus important que sur d'autres pôles. Cela nécessite une adaptation au quotidien à leurs spécificités et potentialités. Ces personnes accompagnées disposent de compétences leur permettant d'être orienter vers différents types de structures relevant du travail ou non.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'unité transversale a pour ambition de favoriser le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Les objectifs d'accompagnement sont :

- Observer, évaluer et identifier les (capacités et facultés) potentialités, les compétences sociales et professionnelles des personnes.
- Développer les potentialités, les compétences sociales et professionnelles des personnes.
- Adapter les modalités d'accompagnement en tenant compte des singularités au sein d'un collectif.
- Orienter la personne vers un dispositif ou un environnement adapté à ses besoins à l'âge adulte

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

-Ateliers collectifs ou activités d'initiation et de formation à visée préprofessionnelle : self, horticulture, espaces vert, sous-traitance, lingerie, stages filés, ... Ces ateliers ont lieu soit au sein de l'établissement, soit de manière inclusive c'est-à dire dans le cadre de partenariat avec des lieux ressources extérieurs (immersion en entreprises, en entreprise adaptée ou ESAT, ...)

- Ateliers collectifs d'accès à la vie sociale et culturelle, d'accompagnement à l'autonomie, à la socialisation et à l'expression : vie affective intime et sexuelle, groupe de parole, arts plastiques, éducation physique et sportive, autonomie bus, vie sociale professionnelle et citoyenne. Ceux-ci peuvent avoir lieu au sein du DIME ou dans des lieux ressources à visée inclusive.

- Accompagnements individuels
- Visite de structures
- Adaptation des supports d'apprentissage et de communication

PERSPECTIVES

- Moduler le rythme des activités aux besoins des jeunes (repenser l'organisation de la journée en termes d'horaires et de séquençages)
- Développer selon les besoins des temps d'accompagnement individuel-
- Développer davantage les temps thérapeutiques (en individuel, temps de parole, binôme éducatif et thérapeutique, activité bien être, ..)
- Proposer des ateliers avec les familles sur certains sujets (1/2 journée, soirée, etc...)
- Développer des modes opératoires pour valoriser les orientations « non-travail »
- Développer des ateliers communs avec des partenaires du soin
- Développer les évaluations professionnelles

ULIS Médico-sociale

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

L'ULIS Médico-Sociale accompagne un groupe mixte de 10 élèves ayant entre 15 et 17 ans à l'admission. Ils bénéficient d'une double notification de la MDA (ULIS Médico-sociale + DIME). Ces élèves ont eu un parcours essentiellement ordinaire avant leur admission. Ils proviennent d'ULIS collège ou lycée. Des personnes de l'accueil de jour pourraient aussi y être intégrées.

Les personnes accompagnées présentent une déficience intellectuelle associées ou non à des troubles psychique ou cognitifs. Ce sont plutôt des personnes qui tendront vers le monde du travail, en structure adaptée ou en milieu ordinaire.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

S'inscrire dans une dans une vie sociale et scolaire ordinaire :

- Accompagner la prise de conscience de son handicap et l'adaptation en fonction de ses besoins.
- Trouver ses repères au lycée et devenir lycéen.
- Maîtriser les règles de vie du lycée

Bénéficier d'accompagnement à la santé

Acquérir et développer des compétences scolaires fondamentales :

- Développer ou maintenir des acquis dans les domaines des mathématiques, du français.
- Améliorer la culture générale
- Cultiver sa curiosité et sa connaissance du monde
- Permettre une meilleure représentation et perception des réalités du monde.
- Adopter une posture d'élève, développer sa capacité d'attention.
- S'approprier des méthodes et outils pour apprendre.
- Travailler les langages pour penser et communiquer.

Acquérir des compétences d'habiletés sociales et d'autonomie :

- Apprendre à se connaître et mieux maîtriser ses émotions
- Développer des savoirs être.
- Être acteur de son projet professionnel, de vie et de soins.
- Accompagner dans la mobilité.
- Apprendre à prendre soin de soi (hygiène personnelle, hygiène de vie)
- Prévenir et informer sur les conduites à risque.

Bénéficier d'une initiation et/ou d'une formation préprofessionnelle :

Construire son projet de vie personnelle et professionnelle

Favoriser l'insertion sociale

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

Les modalités d'accompagnement en ULIS MS s'organisent autour d'un accompagnement concernant 3 axes :

Pédagogique :

- Temps de classe hebdomadaire.
- Adaptation de programme du Cycle 2 et 3
- Participation aux projets du lycée comme l'association eco-ambassadeurs et la tenue de la boutique (caisse, service café, fabrication /sous-traitance)

- Participation aux temps institutionnels du lycée (AS, élection des délégués, réunion des délégués, maison des lycéens...)
- Voyage scolaire avec une autre classe
- Participation à des projets avec les autres classes (bac pro accueil, CAP vente)
- EPS avec les mêmes modalités que les lycéens (binôme éducateur sportif et Enseignant EPS)

Educatif :

- Travail de la mobilité
- Ateliers de Vie Sociale Professionnelle et Citoyen
- Atelier quotidienneté à la Maison Trémur
- Ateliers théâtre
- Travail de la concentration et la motricité fine au travers d'activités manuelles et/ou artistiques.
- Stages en entreprise ou en centre de formation
- Réunion d'information sur les mesures de protection ou démarches administratives

Thérapeutique :

- Ateliers VAIS
- Temps individuel et de groupe de parole avec une psychologue
- Rdv des 17 ans avec l'assistante sociale et la conseillère d'insertion

PERSPECTIVES

- L'inclusion dans d'autres classes en sport ou matières générales
- Animer des groupes de paroles mixtes (CAP/ ULISMS)
- Intégrer des élèves des autres classes sur les temps VAIS
- Proposer de temps de jeux/débats sur les temps de pause ouvert aux autres classes.
- Continuer le travail de construction : plus de liens entre l'éducatif et le scolaire, classes ateliers, travail de vocabulaire...

Pôle Accueil

PROFIL PUBLIC ACCOMPAGNE

Le Pôle Accueil accompagne un collectif mixte d'adolescents entre 14 et 16 ans, présentant une déficience intellectuelle moyenne à légère, avec ou sans troubles associés ou un TSA. Les personnes accompagnées viennent d'IME pour enfants ou d'ULIS collège. Certaines personnes bénéficient d'une prise en charge partagée ULIS/ DIME.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le pôle accueil a pour d'abord pour objectif d'accueillir les nouveaux arrivants et d'observer la singularité de chacun afin de les orienter à l'âge de 16 ans vers les pôles leur correspondants dans le cadre de leur parcours au sein du DIME.

Les objectifs d'accompagnement sont :

- Accueillir :
- Rencontrer le jeune, sa famille et son entourage de proximité, pour établir un lien de confiance.
- Donner à chaque personne accueillie des repères de temps, de lieux, d'espaces au sein de l'établissement
- Travailler la question du handicap et avoir une lisibilité sur le parcours de la personne en lien avec les partenaires précédents et les familles.
- Observer, évaluer, repérer
- Développer les compétences scolaires, éducatifs, de socialisation, techniques, sportives
- Orienter sur l'un des pôles du DIME accompagnant les personnes de plus de 16 ans

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

- Activités d'expression (cirque, théâtre...)
- Activités d'initiations préprofessionnelles
- Temps de socialisation
- EPS
- Evaluations fonctionnelles
- Rencontre avec la famille
- Lien avec les partenaires du soin
- Lien avec le collège pour les prises en charge partagées
- Stages sur les pôles du DIME

PERSPECTIVES

- Maintenir des activités d'inclusion sur les autres pôles.
- Développer la collaboration entre le Pôle Accueil et ses partenaires (DSA, Centre PUSSIN,) afin d'accroître les connaissances sur les fonctionnements des services, les pédagogies utilisées et développer le travail de prévention auprès du public accueilli.
- Poursuivre la formation des professionnels sur les spécificités du public et de ses besoins afin d'assurer une qualité d'accompagnement. (Sanitaire, TSA, Handicap et famille, VAIS).

-Favoriser la guidance parentale, le soutien à la parentalité et permettre aux professionnels d'intervenir au domicile et dans les lieux de droits communs. Ceci permettant également de généraliser les apprentissages.

- Externaliser l'Unité d'Enseignement en collège.

Internat**PROFIL PUBLIC ACCUEILLI**

L'internat accueille des adolescents ou jeunes adultes de 14 ans à 20 ans accompagnés au sein du DIME. Il s'agit d'un internat éducatif mixte de 19 places en accueil de semaine, dont 2 places studio sur le même site.

OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le service d'hébergement du DIME est un internat éducatif qui a pour finalité le développement de l'autonomie et de la socialisation des personnes en vue de la construction de leur projet de vie adulte.

Les objectifs d'accompagnement sont :

- Evaluer les besoins des personnes
- Evaluer et développer les compétences liées à la vie quotidienne, l'hygiène, la vie en collectivité, la santé et l'alimentation
- Généraliser les apprentissages de la vie quotidienne entre les différents lieux où vit la personne
- Favoriser l'inclusion des personnes à travers l'utilisation des services de droit commun et par le biais d'activités de loisirs

MODALITES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT/OUTILS SPECIFIQUES

Différentes modalités d'accueil et d'accompagnement :

- Accueil collectif (répartition du public en trois groupes de 6-7 jeunes)
- Stage en studios
- Salle multisensorielle, salle des jeunes, salle d'activité

Activités quotidiennes :

- Répartition des tâches quotidiennes en service
- Conception de menus équilibrés, courses, préparation des repas
- Accompagnement à la douche
- Entretien du linge et des espaces individuels
- Repas accompagné individuel
- Organisation des soirées (horaires)
- Apprentissage mobilité BUS (irigo)

Outils pour étayer les besoins des personnes en lien avec le quotidien et à la vie en collectivité :

- Supports visuels de groupe (tableau dans le hall), supports visuels individuels
- Construction de scénarios sociaux
- Banque de données de pictogrammes
- Fiche de prévention active

Intervention de partenaires :

- Planning familial,
- Médiation animale
- Intervention de la cellule autisme

Accompagnements individuelles (transports, soins...)

Evaluation :

- Dès 1 mois
- Vineland

Liens avec les familles :

- Cahiers de liaisons/cahiers de communication
- Echange et transmissions

Activités extérieurs (piscine), activités culturelles (Musées, expositions, espaces jeunes de Mûrs-Erigné), activités sportives en partenariat (Association Espérance)

Partenariat avec FH, FV et école de commerce...

PERSPECTIVES

- Réaliser des interventions ponctuelles à domicile (en lien avec la généralisation des outils favorisant l'autonomie)
- Bénéficier d'une formation sur l'alimentation
- Améliorer l'espace sensoriel
- Réaliser des transferts
- Pouvoir faire de l'accueil sous forme de colocation
- Avoir des chambres individuelles
- Mettre en œuvre une banque de données de pictogrammes généralisables sur l'ensemble du DIME
- Bénéficier d'interventions de partenaires extérieurs autour de sujets de prévention tels que l'utilisation des réseaux, les scénarios sociaux

FICHES ACTION

FA_1	Développer le fonctionnement en dispositif intégré médicoéducatif
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté institutionnelle de construire des parcours souples, inclusifs et sécurisants en s'appuyant sur les partenaires du territoire - Des modalités d'accompagnement variées : accueil de jour, hébergement, ULIS MS, prestations en milieu ordinaire (SESSAD) - Un besoin de répondre en temps réel aux besoins et attentes des personnes sans passer par une réévaluation de la MDA - Une évolution des IME et SESSAD vers un fonctionnement en dispositif acté (article 31 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance) - Un décret dispositif IME en attente de publication (en référence au décret DITEP)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un dispositif permettant à la personne accompagnée de bénéficier d'un ensemble de prestations, alternativement ou conjointement, en fonction des besoins et dans une visée la plus inclusive possible. Le dispositif reste un espace ressource pour les personnes qui ne peuvent bénéficier de projet inclusif.
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail pluridisciplinaire et/ou transversaux au pôle ISAS
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur (trice)
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Adapei 49/ Réflexion à l'échelle du pôle ISAS pour l'ensemble de ses ESMS - Dispositifs de droit commun (Education Nationale, autre)
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2026
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Un fonctionnement en dispositif
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes avec une notification MDA dispositif

FA_2	Développer des projets inclusifs en lien avec l'Education Nationale : Externaliser UE pour les plus jeunes-14-16 ans
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Une unité d'enseignement interne uniquement - Une dynamique d'ouverture à et sur l'environnement - Des UE externalisées dans les IME enfants de proximité - Une volonté nationale de rapprocher les ESMS et l'école (actes 1 et 2 de Ecole inclusive, CNH avril 2023)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Externaliser une partie de l'UE (14-16 ans) dans un collège de proximité
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail (enseignants, éducateurs et thérapeute pole accueil, responsable de service)
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice/Responsable de service et chargée de mission développement des partenariats avec l'Education Nationale
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2025
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Une classe externalisée dans un collège de proximité
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées à se rendre sur la classe externalisée en collège

FA_2	Développer des projets inclusifs en lien avec l'Education Nationale : Poursuivre le développement de l'ULIS médico-sociale du lycée Paul Emile Victor
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage du projet en septembre 2023
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer les temps éducatifs/ thérapeutiques/ pédagogiques - Développer des temps d'activité professionnelle - Formaliser le projet de service - Favoriser une acculturation entre le secteur médico-social et l'Education Nationale
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Points d'étape entre direction EN et DIME EUROPE - Groupe de travail DIME/ EN
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur (trice) - Responsable de service
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale - ARS
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2024 - Juin 2024
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de service
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions (direction et groupe de travail) - CR réunions - Nombre d'élèves scolarisés sur l'ULIS MS

FA_3	Formaliser un projet institutionnel d'éducation à la VAIS (Vie Affective, Intime et Sexuelle)
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'éducation à la VAIS incomplet pour les personnes de la SIPFP et SEHA pluri handicap (pole accueil, pole projet) - Pas de programme pour les personnes TSA - Des professionnels insuffisamment formés - Une circulaire du 5/07/2021 précisant les obligations des ESMS (éducation à la VAIS, signalement en cas de violences sexuelles à l'encontre des personnes accompagnées...)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser un projet institutionnel d'éducation à la VAIS - Accompagner les personnes concernant l'éducation à la VAIS en fonction de leurs besoins et de leur niveau de compréhension
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Commission VAIS : mise en œuvre des programmes VAIS, partage des questionnements, réflexion sur les achats à envisager, formalisation du projet VAIS sous le pilotage de la référente VAIS - Binôme de travail (référente VAIS, éducatrice de la commission) : formalisation de l'ensemble des programmes VAIS
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur (trice)
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Enfance Adapei 49
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2024
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet VAIS qui : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprend des programmes et outils pour l'accompagnement de l'ensemble des personnes accompagnées ➤ Détermine l'exercice des droits des personnes en matière de VAIS au sein du DIME EUROPE
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes VAIS construits - Nombre de réunions de la commission VAIS - Projet institutionnel finalisé et validé par l'équipe de direction et l'association

FA_4	Accompagner l'usage du numérique chez les personnes accompagnées dans ses aspects positifs et négatifs
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Une généralisation du numérique dans tous les domaines (santé, transports, médias, réseaux sociaux...) - Des mises en danger des personnes accompagnées sur les réseaux sociaux - Des actions de prévention déjà mises en place au sein du dispositif (harcèlement) - Des difficultés relationnelles majorées par l'utilisation des réseaux sociaux
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser les outils numérique (logiciels, portails...) et le matériel (ordinateur, téléphones portables...) - Prévenir les effets négatifs (harcèlement sur les réseaux sociaux, addiction, autre) - Soutenir les personnes et leur entourage en cas de difficultés (harcèlement sur les réseaux sociaux, addiction, autre)
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail - Possibilité de s'appuyer sur le programme PHARE (Education Nationale) - Plan de développement des compétences
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service et/ou éducateur spécialisé
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Association de prévention - Education Nationale
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2025
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Une appropriation des outils numériques par les personnes accompagnées - Un plan d'actions comportant des actions de prévention et des pistes pour accompagner les situations de harcèlement ou d'addiction (professionnels, direction)
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant été sensibilisées/ formées à l'utilisation du numérique - Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions de prévention

FA_5	Acter le passage à la majorité des personnes accompagnées
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Des personnes accompagnées qui accèdent à la majorité pendant leur parcours - Des actions en lien avec le passage à la majorité (réunion des 17 ans, mesure de protection, signature PPA...) - Pas de formalisation du changement de statut
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Marquer le changement de statut pour la personne accompagnée et ses représentants légaux
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail pluridisciplinaire
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice/ responsable de service
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Référente qualité Adapei 49 si besoin
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Juin 2025
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'évolutions en lien avec le passage à la majorité : personne de confiance, signature du contrat de séjour, rdv avec certains professionnels (direction, ASS), temps symbolisant le passage à la majorité, autre ?
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées pour lesquelles le passage à la majorité est acté

FA_6	Développer l'accessibilité des outils/documents pour les personnes accompagnées et l'entourage
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Des PPA non accessibles pour certaines personnes accompagnées - Des documents institutionnels non accessibles à certaines personnes accompagnées/ entourage
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre les PPA et les documents institutionnels (contrats de séjour, règlement, CR de CVS...) accessibles à l'ensemble des personnes accompagnées et à leur entourage
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des professionnels à la transcription des documents en FALC - Mise en place d'un groupe de travail pour diffuser la pratique
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service
ACTEURS ASSOCIES	
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2025
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Des PPA transcrits en FALC lorsque cela est nécessaire - Des documents institutionnels transcrits en FALC
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PPA transcrits en FALC - Nombre de documents institutionnels transcrits en FALC

FA_7	Favoriser l'expression et diversifier la participation de l'entourage et des représentants légaux à la vie de l'institution
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Un CVS en place pour l'accueil de jour/ hébergement - Pas d'outil d'expression pour les personnes/ représentants légaux du SESSAD - Deux temps de convivialité annuel pour l'accueil de jour/ l'hébergement réunissant peu de familles - Un besoin identifié par certains professionnels et des familles qui formulent des attentes (Unité Spécifique)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des familles à la vie du dispositif - Permettre l'expression de la parole des personnes accompagnées par le SESSAD et de leurs représentants légaux
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitations des représentants des familles du CVS - Intérêt d'un groupe de travail à déterminer (commission Anim'action ?) - Associer des familles à la réflexion
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice.
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Référente qualité ADAPEI 49 - Comité local
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des familles a la vie du DIME : mai 2024 - Expression des personnes accompagnées/ représentants légaux du SESSAD : 1^{er} semestre 2025
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Un outil de recueil d'expression pour le SESSAD - Davantage de participation des familles à la vie de l'institution (moments de convivialité, commission ou groupe de travail à thème avec présence de représentants des familles)
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles ayant participé à des temps proposés par le dispositif - Nombre de réponse recueillies concernant l'outil de recueil d'expression pour le SESSAD

FA_8	Elargir la réflexion éthique au sein d'espaces autres que les réunions pluridisciplinaires
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de groupe de réflexion éthique ni au niveau du DIME ni au niveau associatif - Retours des professionnels du DIME : des besoins de partager les réflexions concernant les accompagnements complexes au-delà de son pôle - Intérêt de contributions externes, experte pour certains thématiques
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un espace de réflexion éthique transversale et/ou associatif
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - A déterminer en fonction des décisions associatives (espace de réflexion éthique associatif, échéance ?)
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice et/ou responsable de service et/ou directrice de pôle
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Adapei 49 (orientation 12 du projet associatif 2019-2023)
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2026
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Un espace de réflexion éthique élargi
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions mises en œuvre

FA_9	Actualiser les procédures d'admission et d'accueil
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Des procédures d'admission à l'IME anciennes et ne précisant pas suffisamment les critères d'admission - Pas de procédures d'accueil (sauf pour l'internat) - Des notifications « dispositif » dans le futur qui ne préciseront peut-être pas les modalités d'accompagnement
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser la procédure d'admission en précisant les critères d'admission et en prenant en compte l'évolution en dispositif - Formaliser une procédure d'accueil au sein du dispositif
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - A déterminer
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice.
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Référente qualité ADAPEI 49 si besoin
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2025
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Une procédure d'admission réactualisée - Une procédure/ protocole d'accueil intégrant la phase d'évaluation de la situation de la personne accompagnée et permettant de construire le lien de confiance avec la personne et ses représentants légaux
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures dans le dossier Procédures Protocoles -Accompagnement/ Admission - Accueil du serveur

FA_10	Améliorer la communication interne et externe au sein du DIME
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Des informations concernant les personnes accompagnées sur le serveur (bilan, CR de stage) - Des documents et des outils au sein de nombreux dossiers sur le serveur - Des difficultés pour les professionnels à retrouver des documents (procédures, outils loi 2002-2, outils en lien avec l'organisation, Cr de réunion...) - Un site internet obsolète
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer le classement sur le serveur - Classer et archiver les documents relatifs aux personnes accompagnées au sein du dossier unique informatisé de l'utilisateur - Actualiser le site internet
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice - Responsable de service
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Référente qualité Adapei 49 - Service informatique Adapei 49 - Service communication Adapei 49
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2026
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Une arborescence claire et lisible pour tous les professionnels - Des dossiers uniques informatisés usagers plus complets - Un site internet actualisé
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Retour des professionnels sur l'utilisation du serveur (enquête satisfaction) - Nombre de documents relatifs aux personnes accompagnées sur le serveur

FA_11	Développer les fonctionnalités d'Ogirys
CONSTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Des modules d'Ogirys connus et investis pas les professionnels : PPA, transmissions, événements indésirables - Des modules d'Ogirys non utilisés : dossier médical, dossier de santé partagé (dont DLU) - Des informations confidentielles concernant les personnes accompagnées sur le serveur (bilans, CR de stage...) - Pas d'utilisation de la nomenclature SERAFIN PH au sein d'Ogirys
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'utilisation du dossier médical (DM) et dossier de santé partagé (DSP) - Classer et archiver les documents relatifs aux personnes accompagnées dans le dossier unique informatisé - S'appuyer sur la nomenclature SERAFIN PH pour construire les PPA
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - DM/DSP : Groupe de travail infirmières pole ISAS + Note d'information Ogirys (15/12/2023/ directrice de pole) - SERAFIN PH : mise en œuvre d'un groupe de travail associatif
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrices IME Champfleury et DIME Europe
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Référente qualité Adapei 49 - Service informatique
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2024
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement DSP et DM - Besoin et objectifs nommés à partir de SERAFIN PH dans les PPA
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de DSP et DM complétés - Nombres de PPA construits sur la base de la nomenclature SERAFIN PH

FA_12	Inscrire le DIME dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
CONSTATS	Pilier environnemental : <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement qui se dégrade - Une hausse des coûts de l'énergie Pilier social : <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés de recrutement - Une nécessité de favoriser l'attractivité
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les préoccupations sociales et environnementales au fonctionnement, à l'organisation et à la rénovation des bâtiments du dispositif IME
METHODES DE TRAVAIL ET OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un ou plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice et/ou responsable de service et/ ou éducateur spécialisé
ACTEURS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire patrimoine ADAPEI 49 - Service financier ADAPEI 49
ECHEANCES	<ul style="list-style-type: none"> - 2026
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution de l'institution au développement durable - Sensibilisation des personnes accompagnées à la préservation de l'environnement - Promotion de la qualité de vie au travail
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions en faveur de l'environnement réalisées avec ou auprès des personnes accompagnées - Nombre d'actions en faveur de l'environnement réalisées par le dispositif - Nombre d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail - Rénovation des bâtiments

GLOSSAIRE

APIC'S	Service Adapei 49 : Agir Pour l'Insertion Citoyenne et Solidaire
AAMIPI	Association d'Aide Matérielle et Intellectuelle aux Personnes Handicapées
ARS	Agence Régionale de Santé
CAJ	Centre d'Accueil de Jour
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CMP	Centre Médico Psychologique
CPEF	Centre de planification et d'éducation familiale
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EAM	Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie
EANM	Etablissements d'accueil non médicalisé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail (<u>ex</u> : CAT)
ESCA'L	Service de sport loisirs et culture adaptés
FA	Famille d'accueil
FALC	Facile A Lire et à Comprendre
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FH	Foyer d'Hébergement
FV	Foyer de Vie
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
HAD	Hospitalisation A Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico-Éducatif
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PE-PS	Projet d'Etablissement - Projet de Service
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RP	Représentants de Proximité
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAAD	Services d'aide et d'accompagnement à domicile
SAJE	Service d'Accompagnement de Jour Externalisé
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEHA	Section pour enfants avec handicaps associés
SERAFIN-PH	Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financement aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
TED	Troubles envahissants du développement
TND	Troubles du Neurodéveloppement
TSA	Troubles du Spectre de l'Autisme